



# Rapport d'activité 2021

---

**BILAN DE L'ANNÉE 2020**



**Caisse de retraites des  
personnels de l'Opéra  
national de Paris**

[www.cropera.fr](http://www.cropera.fr)



# Note aux lecteurs

---

Nous avons le plaisir de vous remettre ce rapport d'activité de la Caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris, édition 2021, pour le bilan de l'année 2020.

Cette édition s'appuie sur les préconisations faites par la direction de la Sécurité sociale d'harmoniser les rapports des différents organismes dont les travaux initiés l'année précédente avaient trouvé leur concrétisation dans le rapport d'activité de l'année dernière.

Les requêtes réalisées pour obtenir les statistiques sont effectuées sur les bases de production de la Caisse de retraites. Les formules de calculs restent identiques à celles des années passées.

Les chiffres affichés sont ceux actualisés au 31 décembre 2020.

Les graphiques présentant les données statistiques et portant sur la population des cotisants et des pensionnés de la Caisse de retraites donnent une vue volontairement amplifiée. Il est conseillé, afin d'apprécier correctement les évolutions de ces chiffres, à la hausse ou à la baisse, de les prendre en comparaison de ceux donnés dans les rapports statistiques des années passées, accessibles en ligne sur le site de la Caisse de retraites.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

**La Caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris**



# L'édito du Président

L'année 2020 avait débuté par un Conseil d'administration extraordinaire ayant pour objet de donner un avis au Gouvernement sur les projets de loi relatifs à l'instauration d'un système universel de retraite, dont la mise en œuvre devait, à terme, aboutir à la suppression du régime spécial. La crise sanitaire a suspendu ces travaux consultatifs, mais leur mise en route aura confirmé l'importance d'une concertation entre les différents acteurs pour préparer l'avenir.

Le Conseil d'administration a vu sa composition modifiée à la suite des élections des représentants des personnels qui se sont tenues en janvier 2020. Ce nouveau Conseil et sa Présidence, que j'assure avec un plaisir toujours renouvelé depuis 20 ans, ont dans la corbeille de leur mandat des attentes fortes des ressortissants du régime. Il nous revient de les honorer avec discernement, efficacité et souci d'une vision prospective.

Ces attentes concernent principalement la pérennité du régime ainsi que le maintien de sa Caisse de retraites, qui assure sa gestion avec régularité et expertise depuis tant d'années. Sa très petite équipe, comptant 5 agents à ce jour, porte sur ses épaules la charge de responsabilités qui ne cessent de s'enrichir tout en se complexifiant dans le même temps, en particulier du fait de l'ouverture vers l'inter-régime et des nombreuses évolutions de la réglementation.

Dans mon éditorial du rapport d'activité de l'an passé, j'évoquai les grands projets que la Caisse portait pour permettre à ses assurés de disposer d'une large gamme de télé-services, qui simplifieraient considérablement l'accès à l'information. Malgré la crise sanitaire, la Caisse aura su être au rendez-vous pour la mise en production, dans le respect des calendriers prévus, de tous ces services : possibilité de présenter une demande de retraite ou une demande de réversion en ligne, mutualisation du contrôle d'existence, simulateur de calcul de pension...

Le profond attachement des ressortissants du régime spécial à leur Caisse est le meilleur témoignage de leur confiance. Le Conseil porte ce message auprès de ses autorités de tutelle, afin de contribuer à les éclairer dans leur prise de décisions, sachant que les fragilités endémiques du régime et de sa Caisse rendent sans nul doute nécessaire, pour l'avenir, l'intervention de telles décisions. La tension observée en matière de trésorerie est, à cet égard, un enjeu majeur et le fléchissement progressif, depuis huit ans, des réserves de la Caisse nécessite de réfléchir collectivement à la préparation de demain.

En 2020, la Caisse a prouvé qu'elle pouvait faire face à des défis exceptionnels grâce à une capacité d'adaptation, une réactivité et des facultés d'anticipation sans faille. Je remercie chaleureusement la Direction et toute l'équipe de la Caisse de retraites pour leur dévouement au service des assurés et l'intensité de leur travail, qui ont permis de maintenir notre activité tout au long de l'année, en dépit de conditions de fonctionnement extrêmement difficiles.

Je remercie également les membres du Conseil d'administration, qu'il s'agisse des représentants de l'Opéra, des salariés et des retraités ou des autorités de tutelle, pour leur appui aux divers projets que mène la Caisse.

Bonne lecture !



Pour concrétiser le lien intime de l'histoire de la Caisse de retraites avec la grande Histoire, vous trouverez dans les pages suivantes un fil narratif portant sur les « Archives de la Caisse ». Un important travail de tri et d'inventaire a été réalisé par une stagiaire étudiante en archivistique sur près de 2000 dossiers. Des témoignages, parfois bouleversants, parsemaient ces dossiers. Ayant été soigneusement conservés, ils constituent autant de pépites historiques qui jalonnent le présent rapport afin de témoigner de la pérennité et de la stabilité de la Caisse de retraites, y compris dans les périodes les plus sombres de notre Histoire.

# Le mot de la directrice



L'année 2020 peut être qualifiée, sans grande originalité, d'année difficile. La crise sanitaire planétaire a eu et aura encore, des conséquences durables sur nos organisations professionnelles et personnelles. De prime abord, nous pourrions nous dire que le bilan 2020 de la Caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris est un bilan en mi-teinte. Mais ce serait juger trop rapidement sa fragilité apparente ! Bien au contraire, ces 12 mois auront prouvé l'incroyable capacité de la Caisse de retraites, de son équipe et de sa gouvernance à tenir le cap et à capitaliser toujours plus sur les épreuves pour affiner son efficience.

Dans cette même introduction, j'évoquais l'année dernière les trois enjeux phares de la Caisse de retraites. Deux d'entre eux auront été au rendez-vous des défis de la Caisse de retraites en 2020.

L'activité quotidienne de la Caisse aura été maintenue, sans ruptures et sans retard sur sa production et sans création de stocks, tout au long de l'année 2020 et de ses périodes de confinement / déconfinement,

Parallèlement, la Caisse a fait une entrée remarquable dans les applications et téléservices de l'inter-régime, se positionnant aujourd'hui sur un périmètre de digitalisation de services comparable à d'autres organismes de retraites. Vous lirez dans les pages suivantes, comment la Caisse a assuré ses missions et comment elle aura été, malgré quelques ralentissements, au rendez-vous avec ses assurés, pensionnés et cotisants.

Le troisième enjeu, la stabilité budgétaire, ne peut malheureusement pas disposer d'un aussi bon bilan. La crise sanitaire a eu des conséquences immédiates sur l'une des trois sources de financement de la Caisse de retraites, à savoir la recette du droit sur places, conditionnée par la billetterie des théâtres. En effet, la fermeture des deux scènes de l'Opéra, partiellement au premier trimestre à la suite des mouvements sociaux contre le projet de réforme des retraites, puis totalement de mars à décembre, ont réduit ce financement à néant.

Les premiers mois de 2021 confirment la capacité d'adaptation permanente de la Caisse de retraites mais une telle gestion sur la durée nécessitera d'anticiper toujours plus pour éviter la mise en tension de son fonctionnement. Les importants travaux réalisés depuis deux ans sur les procédures et le contrôle interne représentent le point d'ancrage quant à la maîtrise des risques. Le nouveau commissariat aux comptes, qui interviendra à compter de la certification 2020, sera une des pierres angulaires de ces travaux conjointement menés entre l'ordonnateur et le comptable.

Je souhaite à tous une agréable lecture de ce nouveau rapport qui vous présentera à quel point la Caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris s'inscrit dans une dynamique de modernité tout en restant dans la continuité de ses traditions séculaires.

Mes remerciements s'adressent plus que jamais cette année à l'équipe de la Caisse de retraites pour la stabilité de son travail, pour sa dynamique et sa belle humeur à toute épreuve dans ces moments difficiles ! Enfin, je remercie le Président Frydman qui nous aura accompagnés sans relâche tout au long de cette année si particulière et qui partage en confiance les interrogations pour demain.

# Sommaire

---

## 01

**UNE ANNÉE 2020  
MARQUÉE PAR LA  
CRISE SANITAIRE**

P.7

## 05

**LA CAISSE DE RETRAITES  
AU RENDEZ-VOUS DE  
L'INTER-RÉGIME**

P.25

## 02

**LA GOUVERNANCE DE LA  
CAISSE ET LES PROJETS  
DE LOI INSTITUANT UN  
SYSTÈME UNIVERSEL DE  
RETRAITE**

P.11

## 06

**LES STATISTIQUES DE  
LA POPULATION DU  
RÉGIME**

P.29

## 03

**UNE ÉQUIPE EN  
MOUVEMENT ET EN  
PERPÉTUELLE ADAPTATION**

P.15

## 07

**L'ANALYSE FINANCIÈRE  
DU RÉGIME**

P.34

## 04

**UNE RELATION AUX  
ASSURÉS COLLECTIVE  
ET INDIVIDUALISÉE**

P.18



# 1

## Une année 2020 marquée par la crise sanitaire

---

- 01** — Une adaptation continue à l'évolution sanitaire
- 02** — Une continuité de l'activité maintenue
- 03** — L'organisation et le fonctionnement de la Caisse de retraites pendant cette période : bilan et perspectives



### Les archives de la CR Opéra

#### UNE CHANTEUSE SOPRANO PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Une chanteuse soprano à l'Opéra Garnier et à l'Opéra-Comique, très populaire pendant sa carrière de 1935 à 1952, a entretenu une correspondance assez soutenue avec la Caisse de retraites. Elle y évoque notamment les conditions de travail qu'elle a dû supporter entre 1939 et 1946. Elle parle de sa sensation d'avoir dû « tenir le flambeau de l'Opéra menacé » en se produisant sur des scènes gelées par le froid de l'hiver, jusqu'à zéro degré lors d'une représentation de Thaïs.

# Une adaptation continue à l'évolution sanitaire

Le 16 mars 2020, le Président de la République annonçait le confinement national à partir du mardi 17 mars à midi. Les locaux de la Caisse ont été fermés le lundi 16 mars au soir. Le plan de continuité de l'activité a été activé dès ce moment-là.

Le risque encouru de fragilisation de la Caisse était important, du fait de sa très petite structure, de son équipement inadapté au travail à distance. La Caisse a toutefois su faire preuve de réactivité et d'adaptabilité. L'activité de la Caisse de retraites a été maintenue sans aucune rupture. Il n'y a eu aucun stock, ni retard dans les gestions de dossiers et leur traitement.

La très petite taille de la Caisse de retraites a été, contre toute attente, une force, lui permettant d'agir et d'interagir immédiatement et d'appliquer les dispositions annoncées dans des délais très courts.

Les travaux qui avaient été lancés dans le courant de l'année 2019 sur les procédures ont démontré leur utilité. Celles-ci, rédigées par chacun de leur responsable, ont pu être testées en situation de crise et adaptées le cas échéant au fil de nouveaux risques identifiés.

## LES GRANDES ÉTAPES DU CALENDRIER SANITAIRE ET L'ADAPTATION DE LA CAISSE À CHACUNE D'ELLES

### Du 17 mars au 10 mai

Un premier confinement strict, qui a vu la fermeture des locaux de la Caisse pendant 6 semaines. Une présence de deux agents en alternance, deux fois par semaine, a permis d'assurer la gestion du courrier entrant et sa répartition.

### Du 11 mai au 2 juin

La Caisse de retraites a fait le choix d'une reprise très partielle suivant en cela le calendrier de déconfinement national. Les agents assuraient une présence d'une journée de présence sur site en alternance.

### Du 2 juin au 22 juin

Une seconde journée de présence sur site était possible selon la demande des agents de la Caisse.

### A partir du 22 juin

A la suite de l'annonce présidentielle le 14 juin, du passage en zone verte du territoire métropolitain, les agents ont assuré une présence sur site 4 jours par semaine. A partir du 15 juillet, la présence dans les locaux de la Caisse s'est faite pour tous à temps complet.

### A la fin de l'été

Tous les agents devenaient cas contact, suite à la déclaration d'un cas Covid au sein de son équipe. La Caisse de retraites a fermé une seconde fois ces locaux. Les entretiens qui avaient pu reprendre dès le début du mois de juillet ont tous été reportés. L'activité régulière sur site de la Caisse a repris en équipe complète à partir de la seconde semaine de septembre.

### Le 30 octobre

L'annonce du deuxième confinement national a relancé les organisations déjà bien rodées des deux précédentes périodes. Ce confinement n'a pas eu d'impact notable sur l'activité et sur les dynamiques de travail. Seuls les entretiens sur site n'ont pas pu reprendre. Il n'y a pas eu d'augmentation, en parallèle de ces fermetures, de la demande d'entretiens par visio-guichet (mis en place à la fin du mois de juin).

# Une continuité de l'activité maintenue

---

**La Caisse de retraites s'est adaptée au fil des étapes de la situation sanitaire, des déclarations gouvernementales et de sa situation en interne avec comme seul objectif à ces adaptations successives de maintenir son « cœur d'activité ».**

La production métier permettant de liquider les pensions et d'en assurer le paiement à bon droit et à bonne date a été maintenue.

Les assurés cotisants et pensionnés ont vu leur dossier traité dans les mêmes délais.

Les exigences de contrôle, ordonnateur et comptable ont été appliquées de la même manière et selon les mêmes processus.

La gestion de l'action sociale s'est maintenue également sans écart. Les Commissions d'analyse des demandes d'action sociale (CADAS) se sont tenues deux fois par mois régulièrement tout au long de l'année et des différents cadres sanitaires.

La Caisse a mis en place un dispositif spécifique d'accompagnement des personnes isolées pendant la période de confinement. Toute l'équipe s'est mobilisée : une cinquantaine d'appels ont été passés pour accompagner ces personnes et leur communiquer les informations des actions mises en place au niveau national (numéro plate-forme de la Croix rouge en particulier). Les résultats de cette démarche ont permis de voir que les personnes étaient majoritairement bien entourées. Elles ont toutes unanimement indiqué qu'elles appréciaient la démarche de la Caisse.

**Néanmoins, certaines activités ont été ralenties ou diminuées en particulier durant la première période de confinement. Il s'agit des activités qui ne peuvent pas se réaliser à distance.**

C'est le cas en particulier de la gestion du courrier entrant et sortant. Son ralentissement a été largement compensé en début de confinement par la très importante baisse de l'activité postale.

C'est également le cas des entretiens avec les assurés qui avaient été planifiés sur les mois d'avril à juin. Tous ces entretiens ont été annulés. Les assurés concernés par ces annulations ont été contactés individuellement, et une première réponse leur a été apportée par téléphone. Ceux qui le souhaitaient ont pu profiter dès le début du mois de juillet des entretiens en visio-conférence qui ont été proposés par la Caisse de retraites sur rendez-vous.

# L'organisation et le fonctionnement de la Caisse : bilan et perspectives des différentes périodes sanitaires

## Un effort permanent pour maintenir la dynamique d'équipe

En fin d'année 2020, alors que l'activité sur site a repris intégralement pour l'ensemble des agents, les bilans de ces mois si particuliers pour les organisations de travail peuvent être faits et les premières perspectives dressées.

Le premier point à souligner pour ce bilan est la très grande agilité de la Caisse de retraites à trouver, puis à mettre en place des fonctionnements adaptés à chaque étape de la crise sanitaire. Cette adaptation permanente est ce qui aura permis de maintenir l'activité, tout en veillant à ne pas créer de débord de charge pour les équipes.

La qualité et la sécurité en situation de télétravail comme sur site ont été une préoccupation majeure pour la direction. Les réunions de service et les entretiens en bilatérales ou par binôme d'activité ont ainsi permis de maintenir une dynamique d'équipe essentielle pour le fonctionnement d'un organisme de si petite taille, où chacun a un rôle central à jouer sur une partie ou sur la totalité du processus.

En mai et juin, la Caisse de retraites accueillait un élève directeur de l'École nationale supérieure de la sécurité sociale (EN3S) pour le stage de gestion de crise. La mission confiée concernait justement l'analyse de l'organisation du travail à distance dans le contexte de la crise sanitaire et la rédaction des chartes pour en envisager sa pérennisation.

L'élève-directeur a réalisé des ateliers-débats avec les agents, qui ont ainsi pu s'exprimer sur leur ressenti sur cette période de confinement et de télétravail.

Ces temps de partage, ateliers ou réunions, permettaient également de veiller au confort professionnel des agents et d'améliorer au fil des semaines les cadres de télétravail : équipement du poste de travail à domicile, connexion à distance, accès aux espaces documentaires partagés, etc.

Une plateforme de soutien psychologique a également été mise en place dès le mois d'avril afin de donner à chacun la possibilité de partager auprès d'un professionnel le vécu de ces journées éloignées du bureau et de l'équipe.

## Des effectifs variables d'une période à une autre

La composition de l'équipe s'est modifiée durant les différentes périodes sanitaires.

L'effectif de cinq personnes de la Caisse de retraites a été complété au début du mois de mars de deux personnes supplémentaires pour des contrats à durée déterminée, pour une période de 6 mois. Ce recrutement s'est fait dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité lié d'une part au projet de réforme des retraites et d'autre part à l'entrée de la Caisse de retraites dans le simulateur en ligne de l'info-retraite qui nécessitait des travaux de recettes spécifiques.

Le premier confinement a débuté deux semaines après leur prise de poste. Le projet de réforme de retraites suspendu, l'accroissement d'activité lié à la crise et l'organisation du télétravail a trouvé avec ces effectifs supplémentaires leur pleine utilité. C'est ainsi que la Caisse de retraites a pu être au rendez-vous de l'entrée dans le simulateur M@rel\* dans le strict respect du calendrier national fixé. C'est ainsi également qu'elle a pu assurer la préparation des instances, conseil d'administration et commission d'inaptitude qui se déroulaient pour les premières fois en visio-conférence. Ce renfort d'effectifs aura permis de tenir tous les engagements de la Caisse, sur la première période sans débord et sans risque, ni pour l'activité, ni pour les personnels.

Les effectifs au début du second confinement passaient de 7 à 3,4 ETP avec les effets cumulés de la fin des deux CDD d'une part, et des nouvelles organisations pour deux agents en poste avec un départ en formation longue durée et une demande de temps partiel. Le recrutement de deux CDD de remplacement a permis de reprendre un effectif de 5,4 agents à compter du début du mois de décembre.

Cette période de près de deux mois à 3,4 ETP, est venue confirmer une nouvelle fois que seule l'extrême agilité de la Caisse de retraites peut lui permettre d'assurer son activité en continu. C'est aussi la preuve, si elle était encore à prouver, de l'expertise professionnelle de l'équipe et de son sens du service public.

\* Voir chapitre 5 "La caisse de retraites au rendez-vous de l'inter-régime"

# 2

## La gouvernance et les projets de loi instituant un système universel de retraite

---

- 01** — Les conseils d'administration et les commissions en 2020
- 02** — Un Conseil d'administration extraordinaire pour présenter le projet de loi instituant un système universel de retraite
- 03** — Des élections et un nouveau conseil depuis janvier 2020



### Les archives de la CR Opéra

#### LE PREMIER HOMME AYANT REÇU LE TITRE D'ÉTOILE (1941)

À l'intérieur de son dossier se trouve une lettre faisant état d'un litige avec l'Opéra, le danseur l'ayant quitté brusquement en juin 1946 à la veille de la Saison de ballet pour partir en tournée privée en Amérique du Sud. Cela lui vaudra alors de s'expliquer devant un conseil de discipline.

# Les conseils d'administration et les commissions en 2020

## LES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2020

### Le 16 janvier

Lors d'une séance extraordinaire portant sur la présentation du projet de loi instituant un système universel de retraite et du projet de loi organique associé. Un projet de délibération a été proposé en séance.

### Le 13 février

Pour l'installation du nouveau Conseil, à la suite des élections des délégués qui se sont déroulées le 22 janvier. Cette séance avait pour objectif de présenter le régime spécial et les missions de la Caisse de retraites aux nouveaux membres élus. Ce fut également l'occasion de présenter les commissions spécifiques du Conseil et de désigner les représentants des personnels qui y siégeront.

### Le 19 juin et le 18 décembre

Pour ses séances régulières qui se sont tenues toutes les deux et pour les premières fois en visio-conférence. L'article 4 du règlement intérieur a été modifié afin de permettre la délibération de l'assemblée par voie dématérialisée.

## LES COMMISSIONS SPÉCIFIQUES DU CONSEIL

L'article 42 bis qui a été créé par le décret n°2008-659 du 02.07.2008, prévoit que le Conseil d'administration puisse désigner « en son sein des commissions spécifiques, dans lesquelles siègent au moins un représentant des membres de droit et un représentant des membres élus pris parmi ceux énumérés aux 2° et 3° de l'article 42 et leur déléguer, dans les limites qu'il fixe, une partie de ses attributions. » La Caisse de retraites assure l'organisation, la préparation et le secrétariat de ces commissions qui sont au nombre de trois.

### La Commission d'inaptitude

Elle valide les dossiers de demande de retraite anticipée au titre de l'inaptitude. La commission d'inaptitude est composée du Président du Conseil, du directeur de l'Opéra ou de son représentant, du représentant des personnels de la catégorie du dossier qui est analysé par la commission et d'un médecin-expert désigné conjointement par l'Opéra et la Caisse de retraites. La commission d'inaptitude s'est réunie 3 fois en 2020, le 5 mai, le 28 mai et le 10 septembre.

### La Commission des marchés publics pour la nomination du nouveau Commissaire aux comptes

La commission des marchés publics s'est réunie le 7 décembre pour notifier le renouvellement du marché de prestation de commissariat aux comptes pour les exercices comptables 2020 – 2025. Le marché est d'une durée de 6 ans (article L823-3 du code de commerce). Le précédent marché qui s'est achevé avec la certification des comptes 2019 avait été renouvelé une fois, portant à 12 années cette prestation assurée par le même cabinet. Ce renouvellement fut l'occasion d'une révision du cahier des charges et des missions attendues. Le règlement de la consultation a été publié le 28 septembre. Deux dossiers ont été déposés, pour 32 dossiers retirés. La société GRANT THORNTON a été retenue. Le Conseil a approuvé la décision prise par la Commission des marchés publics lors de la séance du 18 décembre.

# Un Conseil d'administration extraordinaire pour présenter le projet de loi instituant un système universel de retraite

Le Conseil s'est réuni en assemblée extraordinaire le 16 janvier, suite à la saisine du Gouvernement visant à recueillir l'avis du Conseil d'administration sur le projet de loi instituant un système universel de retraite et le projet de loi organique, qui y est associé. L'objectif de cette consultation était d'adopter une délibération en forme d'avis sur les projets de loi ordinaire et organique.

Une présentation générale du projet de système universel de retraite a été faite par la Direction de la sécurité sociale. Les représentants des personnels ont pu poser, au fur et à mesure de l'exposé, les questions spécifiques au régime spécial de l'Opéra. Des discussions sur le projet de loi étaient également engagées et en cours au sein même de l'Opéra. Le Conseil d'administration a également pu exprimer à cette occasion son attachement à la gestion du régime de retraites assuré par la Caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris.

Le Conseil d'administration a approuvé à la majorité des voix, la délibération présentée en séance.



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la Caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris a pris connaissance du projet de loi instituant un système universel de retraite et du projet de loi organique relatif au système universel de retraite, dans leur version présentée au Conseil d'Etat. Il prend acte du projet de création de ce régime de retraite à vocation universelle visant à donner des droits équivalents à tout cotisant, qui implique la suppression des régimes spéciaux.

Le Conseil d'administration tient à rappeler que le régime spécial de l'Opéra, fruit d'une longue tradition historique née sous Louis XIV, est consubstantiel à l'exigence d'excellence artistique de l'Opéra et concourt ainsi à assurer la réputation mondiale de cette institution culturelle qui contribue notablement au prestige international de la France. L'application aux personnels de l'Opéra du futur système universel de retraite ne saurait donc être envisagée qu'au prix d'adaptations aux spécificités toutes particulières des métiers de l'établissement de nature à garantir le maintien de ce niveau d'excellence.

Le Conseil d'administration constate que l'application de ce nouveau régime de retraite entraînerait la perte de divers avantages pour les futurs pensionnés qui, compte tenu des spécificités des métiers de l'Opéra national de Paris, ne constituent nullement des privilèges, ni ne caractérisent une quelconque iniquité à l'égard des autres salariés et retraités du spectacle vivant. Parmi les conséquences de la réforme soulevant des difficultés ou, du moins, des interrogations à cet égard figurent notamment la fin de la possibilité de départ anticipé à la retraite au titre de l'inaptitude, la suppression de la référence aux six derniers mois ou aux trois meilleures années de la carrière pour le calcul des droits à pension et l'élargissement de l'assiette de cotisations aux primes.

Le Conseil d'administration a pris connaissance du mandat donné par le ministre de la Culture et par le Secrétaire d'Etat aux retraites à la direction de l'Opéra national de Paris à l'effet de négocier les modalités de mise en œuvre de la réforme envisagée avec les organisations syndicales représentatives. Il a eu également connaissance, tout comme l'ensemble des personnels de l'Opéra, de la note de la direction de l'établissement relative aux modalités de mise en œuvre du système universel de retraite. Le Conseil d'administration attire l'attention des ministres compétents sur la nécessité d'apporter des garanties quant au traitement des différentes questions suivantes :

- La mise en œuvre, dans le cadre du système universel de retraite, de dispositifs adaptés aux spécificités toutes particulières des métiers de l'Opéra permettant de maintenir le haut niveau de qualité artistique des productions de l'établissement, notamment en ce qui concerne les danseurs, qui ne peuvent accomplir une carrière complète dans leurs fonctions ;
- La nécessité d'allouer à l'Opéra des moyens budgétaires suffisants pour assurer la « soutenabilité » de la réforme pour l'établissement et éviter que celle-ci ait pour effet d'altérer sa capacité de création ou de limiter ses possibilités d'investissement ;
- Le maintien de l'existence de la Caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris, dont les missions seraient adaptées en vue de permettre l'accompagnement des assurés dans la mise en œuvre du système universel de retraite ;
- La prise en compte de la pénibilité de certains métiers de l'Opéra ;
- L'institution d'un dispositif procurant aux membres du personnel des avantages équivalents à ceux que leur offre actuellement la procédure de départ anticipé pour inaptitude, qui est, compte tenu des exigences propres aux métiers de l'Opéra, un élément essentiel du système social de l'établissement, en ce qu'elle permet d'accompagner les salariés devenus inaptes à leurs fonctions ;
- La nécessité d'aménager, pour les salariés en poste, une transition vers le nouveau régime échelonnée dans le temps et respectueuse du contrat moral qu'ils ont passé avec l'établissement à leur arrivée ;
- Le légitime maintien du pouvoir d'achat tout au long de la vie par rapport à la situation prévalant avant la réforme, ce qui suppose une réflexion sur la politique salariale de l'Opéra.

Le Conseil d'administration, qui n'est pas opposé par principe aux projets de loi qui lui ont été soumis, estime cependant indispensable, pour que l'application du futur système universel de retraite aux personnels de l'Opéra soit jugée acceptable par ceux-ci, que le Gouvernement prenne rapidement des engagements pertinents concernant chacun des points ci-dessus énumérés.

# Des élections et un nouveau conseil depuis janvier 2020

Les dernières élections des représentants des personnels s'étaient tenues en janvier 2017. Le mandat des délégués est de trois ans.

Le 22 janvier 2020, les personnels de l'Opéra national de Paris, inscrits sur la liste électorale selon les collèges définis au 3° de l'article 42 du décret n°68-382 du 5 avril 1968 modifié, ont été appelés à élire les six représentants titulaires siégeant au Conseil d'administration de la Caisse de retraites ainsi que leurs suppléants. Les élections ont été organisées selon les dispositions de l'arrêté du 25 août 1999.

## L'INSTALLATION DE CE NOUVEAU CONSEIL A EU LIEU LE 13 FÉVRIER

| Collèges                                      | Artistes du ballet                           | Artistes des chœurs                 | Musiciens                             | Techniciens avec fatigues exceptionnelles | Techniciens                           | Cadres, administratifs et autres        |
|---|--|-------------------------------------|---------------------------------------|---|---------------------------------------|---|
| <b>Candidats élus - Titulaire / suppléant</b> | Héloïse JOCQUEVIEL /<br>Ida-Julia VIKINKOSKI | Stéphanie LORIS /<br>Caroline BIBAS | Christophe VELLA /<br>Arnaud NUVOLONE | Koffi AGBOTOUNOU /<br>Olivier JORDA       | Gwenaël LECLERCQ /<br>Oliver DEFRANCE | Guillaume GAUDU /<br>René PALACIOS-CRUZ |
| <b>Organisation syndicale</b>                 | Sud spectacle                                | FO                                  | CGT                                   | Sud spectacle                             | Sud spectacle                         | Sud spectacle                           |

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Membres nommés

Le président et le vice-Président, nommés par arrêté conjoint des ministres chargés de la Culture, de la Sécurité sociale et du Budget

Durée de mandat : 3 ans

### Membres de droit

- Le représentant du Ministère de la Culture qui dispose de trois voix
- Le représentant de l'Opéra national de Paris, qui dispose de trois voix

### Membres élus par le personnel de l'Opéra

Les représentants élus des personnels (un titulaire et un suppléant par catégorie), qui disposent d'une voix par catégorie

Durée de mandat : 3 ans

### Membres avec voix consultative

- Deux représentants des retraités
- Les commissaires du gouvernement : avec la direction de la sécurité sociale et la direction du budget
- Le représentant de la mission de contrôle général, économique et financier

# 3

## Une équipe en mouvement et en perpétuelle adaptation

---

- 01** — De nouvelles dispositions pour toujours mieux répondre à la qualité de vie au travail
- 02** — Une fragilité structurelle qui s'équilibre par l'agilité et la souplesse de fonctionnement



### Les archives de la CR Opéra UNE CÉLÈBRE CANTATRICE ACCUSÉE DE COLLABORATION PENDANT L'OCCUPATION

Reconnue notamment pour ses interprétations de Wagner, elle a été accusée pendant la Seconde Guerre mondiale d'avoir entretenu des relations avec les Allemands et d'avoir dénoncé son jardinier à la Gestapo. À la Libération, elle fut licenciée de l'Opéra et condamnée à l'indignité nationale ainsi qu'à la perte de ses biens.

À 85 ans, se trouvant dans une situation financière instable, elle fait appel à la Caisse de retraites afin d'obtenir une pension. La situation est délicate puisqu'il aurait fallu qu'elle rachète ses cotisations en 1946, date à laquelle il lui était impossible de le faire à cause de sa condamnation. En raison de sa brillante carrière, une pension partielle lui a toutefois été accordée.

# De nouvelles dispositions pour toujours mieux répondre à la qualité de vie au travail

**La Caisse de retraites place la qualité de vie au travail au cœur de ses actions.**

**C'est ce qui lui permet de s'adapter en permanence pour garantir le maintien de l'activité.**

## LA VALORISATION DES PARCOURS ET DES COMPÉTENCES ET LES DISPOSITIONS RH

Depuis octobre 2019, la Caisse de retraites est dans la convention nationale des organismes de sécurité sociale. Cette entrée permet, en particulier, de garantir aux agents de la Caisse en contrat à durée indéterminée de disposer d'une mobilité dans l'ensemble de l'institution tout en conservant son niveau de rémunération et son ancienneté.

L'ancienneté a été prise en compte, à partir d'octobre 2020, un an après l'entrée dans la convention. La Caisse a fait le choix, de reprendre l'antériorité dans la Caisse et non pas l'antériorité dans l'institution sécurité sociale. De ce fait, des points d'expérience (points d'ancienneté) ont été versés rétroactivement pour les 4 salariés en CDI. Les deux points d'ancienneté octroyés conventionnellement chaque année sont depuis lors appliqués à la date anniversaire du contrat initial des salariés.

La Caisse de retraites est également très attentive à l'accroissement des compétences et à la valorisation des parcours. Depuis deux années, une politique de formation est mise en place, construite au fil des entretiens annuels d'évaluation et tous les deux ans au moment des entretiens professionnels. C'est ainsi que le dispositif de formation longue durée demandé par un des agents a pu être mis en place et approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance de juin. Une vigilance d'équité est de mise entre tous les agents. Une attention particulière est portée à tous pour leur permettre épanouissement professionnel, poursuite de leur projet et enrichissement de leur parcours.

## LE TÉLÉTRAVAIL PÉRENNE ET RÉGULIER

Une étude sur la mise en place d'un télétravail pérenne et régulier a été confiée à un élève directeur de l'école nationale supérieure de la Sécurité sociale (EN3S), dans le cadre d'un stage « gestion de crise » effectué au sein de la Caisse entre le 13 mai et le 12 juin. L'équipe de la Caisse a été associée à ce travail. Des objectifs communs avaient été fixés dans le cadre des entretiens annuels 2020 pour la mise en œuvre du télétravail et pour participer à la rédaction de la charte.

Cette mission sur le télétravail dans un contexte de gestion de crise a été abordée sous deux angles :

- Un angle Ressources humaines (RH) : mettre en place un télétravail : quel risque juridique en l'absence de charte ?
- Un angle Système d'information (SI) : quelles mesures mettre en œuvre en gestion de crise, pour garantir la continuité d'un SI, la sécurisation des accès à distance et la protection des données ?

Des questionnaires ont été réalisés et complétés par les acteurs intervenant sur chacune des deux problématiques et des ateliers de restitution ont permis d'évaluer les besoins et de confronter les pratiques.

La Charte télétravail de la Caisse de retraites a été signée en octobre, à l'issue de ces travaux.

Un des agents de la Caisse a fait une demande de télétravail pérenne et régulier. Celui-ci s'est mis en place en octobre.

# Une fragilité structurelle qui s'équilibre par l'agilité et la souplesse de fonctionnement

Une nouvelle organisation du travail a été présentée lors de la séance du Conseil d'administration du mois de juin. Cette proposition devait répondre tout à la fois à des changements des dispositions RH pour l'équipe de la Caisse, et dans le même temps devait tirer les leçons de la crise sanitaire et de la mise en place du télétravail pour toute l'équipe.

Ces dispositions ont permis, grâce à la validation des tutelles, de mettre en place aisément une nouvelle organisation du travail qui permettait de répondre au défi qui était posé avec une perte de 24% des capacités de travail et d'expertise métier au même moment (au 1er octobre).

Le plan de renfort attendu, validé budgétairement par la décision modificative le 19 juin, s'est mis en place entre la mi-novembre et le début du mois de décembre, avec le recrutement de deux personnes (un temps plein et un temps partiel) dont les fiches de poste ont été construites par le regroupement et répartition des charges de telle sorte que le PCA en production puisse être garanti tout en veillant à l'équilibrer pour éviter une tension sur les postes.

L'activité de la production métier back office a ainsi été regroupée à la production front office et relation aux assurés.

Ce regroupement a été l'occasion de repenser la production qui se structure autour du parcours de l'assuré, qu'il soit cotisant ou pensionné : affiliation – information droit acquis / à acquérir – liquidation – paiement des pensions – aides et prestations – décès – ayant-droit..

Les étapes de ce parcours sont réparties sur toute l'équipe. Les procédures pour chacune d'elle ont été actualisées et les points de vigilance mis en exergue.

La préoccupation première de la Caisse de retraites et de sa direction est de veiller à ce que les charges de travail qui ne peuvent pas être absorbées, quelles qu'en soient les raisons :

- Ne mettent pas en difficulté les traitements des dossiers des assurés et des réponses à leur apporter, afin de veiller à ne pas générer de stock de production
- Ne fragilisent pas les équilibres de travail des agents en créant une surcharge de travail, temporaire ou permanente
- Garantissent les équilibres vie professionnelle – vie personnelle, essentielles au maintien des dynamiques d'une si petite équipe.

# 4

## Une relation aux assurés collective et individualisée : le rôle central de la Caisse de retraites

---

- 01 — Les chiffres clés de la gestion technique**
- 02 — Le parcours du cotisant**
- 03 — Le parcours du pensionné**
- 04 — Une communication maintenue avec les assurés**
- 05 — L'action sociale au regard de la crise sanitaire**

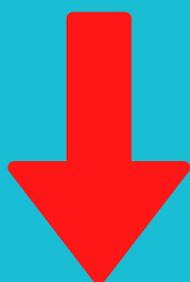


### **Les archives de la CR Opéra UNE ARTISTE DU CHANT RÉSIDANT À TUNIS (1903-1974)**

Une affaire qui nous rappelle que les versements de pension pouvaient autrefois s'avérer fastidieux : cette artiste du chant, résidant à Tunis, convient d'un arrangement avec Mlle X. pour que celle-ci touche sa pension à Paris et que ses parents la lui règlent sur place. La chanteuse s'aperçoit malheureusement au bout d'un an que Mlle X. détournait une partie de la somme ! Cela n'empêche cependant pas l'artiste d'entretenir de très bonnes relations avec le directeur de la Caisse de retraites, à qui elle envoie régulièrement des pâtisseries de Tunis.

# Les chiffres clefs de la gestion technique

## LES AFFILIATIONS



**137**  
en 2020  
vs 175 en 2019

Absence quasi-totale d'affiliation des CDD artistiques du fait de la crise sanitaire

## LES LIQUIDATIONS DE PENSIONS



**107**  
en 2020  
vs 79 en 2019

**74**  
Pensions  
d'ancienneté  
vs 53 en 2019

**29**  
Pensions de  
réversion  
vs 19 en 2019

**4**  
Pensions  
d'inaptitude  
vs 7 en 2019

**0**  
Pensions  
d'orphelins  
vs 2 en 2019

# Le parcours du cotisant

## Un accompagnement de la Caisse de retraites à chacune des étapes et son appui pédagogique pour offrir de plus en plus d'autonomie à ses assurés.

Le parcours d'un assuré à la Caisse commence avec son affiliation. Lors de son engagement à l'Opéra (en CDI ou en CDD pour les artistes), dès que le salarié perçoit son premier salaire, celui-ci cotise à la Caisse de retraites. A la réception des premières cotisations et des éléments administratifs communiqués par l'Opéra, l'affiliation est enregistrée et l'assuré reçoit un courrier lui notifiant son affiliation au régime spécial.

L'Opéra adresse tous les mois les informations concernant les cotisations perçues, la mise à jour des éléments administratifs concernant les cotisants, ainsi que le nombre de jours de présences mensuels.

Pendant toute cette période, l'assuré désirant connaître ses droits à retraite pour le régime spécial peut solliciter la Caisse de retraites pour connaître les informations relatives à sa carrière. Dans le cadre du droit à l'information, les assurés sont informés, tous les 5 ans, de l'état de leurs droits à retraite par l'inter-régime de retraite.

La reconstitution de carrière est un élément clé de l'activité de la production métier. Avec l'entrée dans le simulateur de l'inter-régime, la fiabilisation des données et leur complétude prennent encore plus d'importance. La Caisse a veillé tout particulièrement à cela durant l'année 2020.

Certaines données de carrière nécessitent une attention particulière et un travail de reconstitution manuelle. Ce travail vient garantir la qualité des données transmises dans les flux alimentant l'inter-régime et permet de préciser des éléments de carrière effectués auprès d'autres régimes.

Le nombre de présences/absences pour des périodes anciennes ou encore l'étalement d'éléments de rattrapage de salaires qui viendraient fausser la base de calcul de la pension, nécessitent également un travail particulier et une vigilance pour chaque dossier.

Les éléments concernant le parcours de vie en dehors de l'Opéra (enfants, situations de handicap, chômage, service militaire, etc.), nécessitent des pièces justificatives. Ils sont, de fait, pris en compte dans la carrière au moment du départ.

La demande de retraite peut être faite, auprès de la Caisse de retraites ou bien en ligne via la demande de retraite unique en ligne (DRIL), qui est un service proposé par l'inter-régime.

Les services de l'inter régimes permettent, aujourd'hui de répondre plus facilement aux demandes des assurés qui deviennent ainsi de plus en plus autonomes pour accéder aux informations concernant leur carrière et disposer d'une vue globale pour celles comprenant plusieurs régimes d'affiliation.

## LE PARCOURS D'UN COTISANT DE SON AFFILIATION À LA DEMANDE DE LIQUIDATION



# Le parcours du pensionné

## Le souci permanent d'une réponse la plus adaptée collectivement.

A réception du dossier de retraite, la Caisse de retraites vérifie la complétude du dossier et la validité des pièces justificatives. Des justificatifs complémentaires peuvent être demandés si cela est nécessaire. Cette première pré-instruction permet au personnel de la Caisse de pouvoir liquider les dossiers sans retard. Il n'y a ainsi aucune rupture de paiement au moment du passage à la retraite.

Le pensionné, à réception de la notification de pension, a la possibilité de contester le calcul de sa pension pendant les deux mois après réception de sa notification. Il est à noter que la Caisse de retraites n'a pas été saisie d'une demande de recours amiable depuis 2013, ce qui démontre l'expertise professionnelle de l'équipe de la Caisse de retraites et l'efficacité des points de contrôle mis en place tout au long du parcours de la liquidation de la pension.

Grâce à l'adaptation et l'agilité de l'équipe pendant la crise sanitaire, la Caisse n'a pas connu de stock en 2020. Elle a même réussi à absorber l'augmentation de 39% de dossiers de pensions de retraite liquidées en 2020.

Depuis plusieurs années, la Caisse de retraites a mis en place une politique de service multicanal, individuel et collectif envers ses pensionnés : lettre d'information en début d'année, courriers, courriels, réponse téléphonique, actualités sur le site internet... Les canaux privilégiés dans les échanges avec les pensionnés sont le courriel et le courrier. La caisse reste joignable par téléphone à des horaires qui ont été adaptés.

Les assurés pensionnés de la CR Opéra sont de plus en plus équipés de matériels informatiques connectés à internet et disposent de ce fait d'adresse de messagerie. Cela permet à la Caisse de penser à des solutions directes de communication dématérialisée. Un projet d'outil d'e-mailing permettra prochainement une communication réactive et collective à leur intention. Cette fonctionnalité d'e-mailing pourra également sélectionner la population des pensionnés en fonction des messages qui seront à adresser.

Le deuxième projet en direction des pensionnés et qui est en lien avec l'inter-régime est l'intégration de la Caisse de retraites dans le pack retraité. Ce nouveau service permettra aux retraités depuis leur téléphone portable avec l'application Mon compte retraite ou depuis un ordinateur de connaître le montant mensuel de sa pension et si besoin, de l'imprimer ou de le télécharger. Il pourra également imprimer et télécharger l'attestation fiscale que la Caisse adressait jusqu'à présent par courrier postal à chaque début d'année.

Cette entrée dans le pack retraité permettra de décharger le front office d'un temps conséquent utilisé pour le traitement des nombreuses demandes individuelles d'attestations fiscales ou de bulletins de pension qui sont faites quotidiennement.

Elle permettra également aux pensionnés d'être autonomes dans la gestion de leur demande. Mais la CR Opéra reste toujours en vigilance afin de ne pas exclure les publics éloignés des technologies de l'information et veillera toujours à la transmission d'une information collective et adaptée à chacun.

## LE PARCOURS D'UN PENSIONNÉ DE LA LIQUIDATION À SA DERNIÈRE PENSION



# Une communication maintenue avec les assurés malgré les mesures sanitaires

## LES ENTRETIENS AVEC LES COTISANTS

**La Caisse de retraites a reçu 91 assurés toutes catégories confondues jusqu'au 11 décembre (contre 153 l'année dernière)**

**Dont en 30 entretiens en visio-guichet**



Ce recul s'explique par les mesures mises en œuvre pour faire face à la situation sanitaire. Après des échanges fructueux lors des Rendez-vous "Corners" menés en février dans les locaux de l'Opéra Bastille et Garnier, de nombreux rendez-vous ont dû être annulés à cause du confinement.

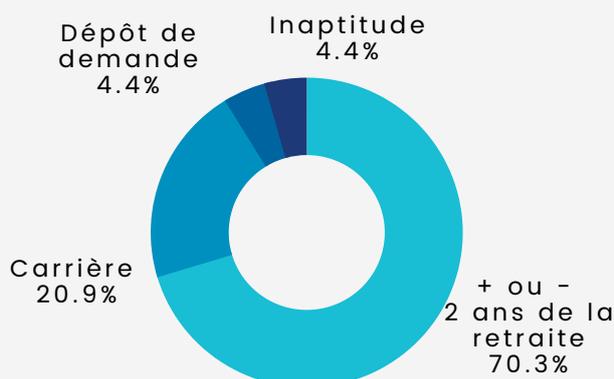
Les entretiens ont ainsi été interrompus de la mi-mars à la fin du mois de juin avant de reprendre, dans un premier temps uniquement par visio-guichet au début du mois de juillet, puis en présentiel à l'automne. Le second confinement est venu suspendre à nouveau les entretiens sur site.

Les entretiens en visio-guichet ont débuté le 30 juin. 33% des entretiens de 2020 se sont déroulés en visio-guichet ou par téléphone. La majeure partie des assurés a apprécié, malgré les dispositions sanitaires, la possibilité de rencontrer, par visio-conférence un conseiller retraite. Certains assurés ont préféré, reporter leur demande et attendre la reprise des entretiens en présentiel.

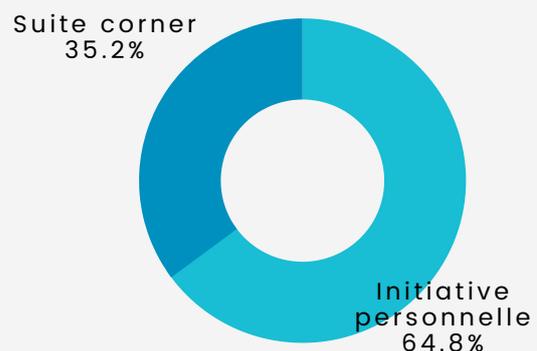
Une enquête menée auprès des assurés ayant fait un entretien en visio-guichet montre une satisfaction globale que ce soit sur la qualité de l'échange, la clarté des informations communiquées ou la durée de l'entretien même si des difficultés techniques ont pu être rencontrées sur la prise en main de l'outil pour le visio-guichet et la qualité de réception du son et de l'image.

L'intégration dans l'outil M@rel a aussi permis de réorienter les assurés désirant des estimations de pensions afin qu'il puisse faire leurs premières simulations préalablement à la sollicitation de la Caisse de retraites, permettant ainsi de prioriser les entretiens pour les assurés à moins de deux ans de la retraite. Une présentation de l'outil M@rel en CSE le 10 décembre, puis une diffusion sur l'intranet de l'Opéra du mode opératoire, a facilité la prise en main de l'outil par les salariés.

### NOMBRE DE RENDEZ-VOUS PAR MOTIF



### NOMBRE DE RENDEZ-VOUS CORNERS / INDIVIDUELS



## LES AUTRES CANAUX DE COMMUNICATION

Si les canaux de communication traditionnels (courrier et téléphone) ont pu connaître quelques ralentissements avec les différentes périodes de fermeture des locaux la Caisse de retraites, le site internet et la messagerie ont, en revanche et sans étonnement, été largement utilisés.

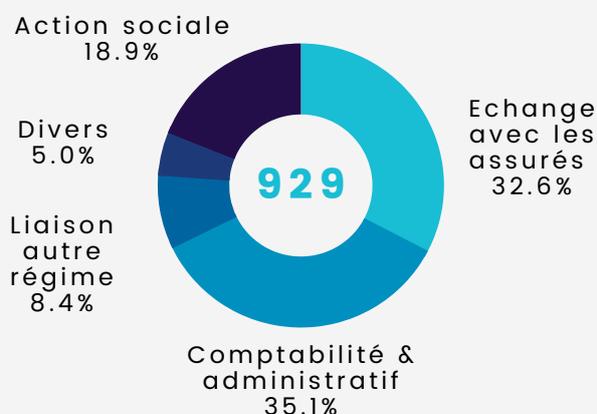
### Le site internet institutionnel ([www.cropera.fr](http://www.cropera.fr))

Dès le début du premier confinement, une actualisation très régulière était faite en particulier sur les pages d'actualité et d'action sociale.

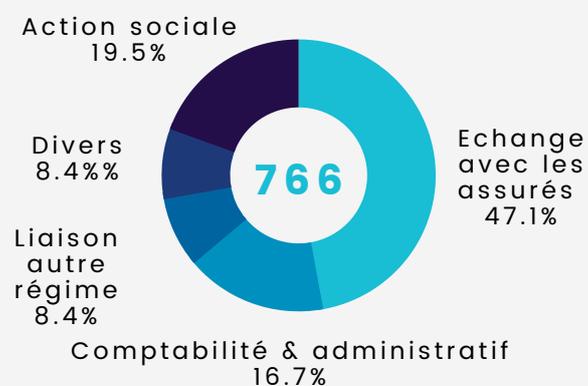


## Les courriers

### LES COURRIERS ENTRANTS



### LES COURRIERS SORTANTS\*



\*Hors mailing postal (deux campagnes annuelles)

## Le téléphone



Le standard téléphonique de la CR Opéra ne donne pas la possibilité de suivre les statistiques d'appels : appels entrants, appels sortants et surtout appels en absence.

De ce fait, la Caisse de retraites ne dispose pas pour l'instant d'une mesure du taux de décroché qui est un indicateur de la qualité de la relation aux assurés.

# L'action sociale au regard de la crise sanitaire

La Caisse de retraites dispose d'une action sociale permettant d'octroyer sous conditions de ressources des prestations de soutiens financiers (secours exceptionnels, allocations obsèques, hébergement en maison de retraite), d'aide à la santé (reste à charge, pédicurie, téléalarme), d'aide à la consommation d'énergie, d'aide aux gros travaux de l'habitat, d'aide à la famille d'un assuré décédé (aide au conjoint, scolarité des orphelins, vacances des orphelins) ou de paniers de service (services aux petits travaux, services d'accompagnement, services du maintien du lien social).

## LES CHIFFRES CLEFS DE L'ACTION SOCIALE

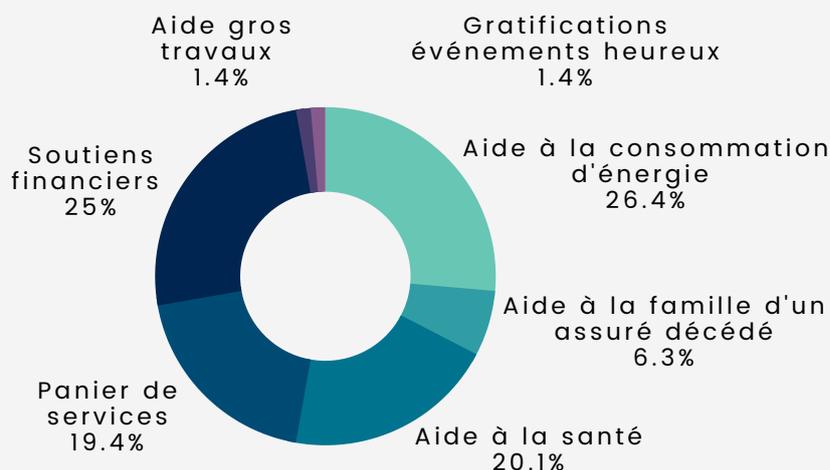
**144**  
aides accordées  
pour 78 personnes

**72 882 €**  
Montant des aides

La personne la +  
aidée a perçu près de  
**3 230 €**

50% des bénéficiaires  
ont perçu + de  
**750 €**

### AIDES ACCORDÉES PAR CATÉGORIE



## LES RÉPONSES ADAPTÉES ET INDIVIDUALISÉES DE LA CR OPÉRA

L'année 2020 a vu une augmentation constante et régulière au fil des mois. Cette augmentation ne s'est pas observée immédiatement au déclenchement du premier confinement, mais progressivement ensuite jusqu'à atteindre un pic sur la fin de l'année.

Deux dispositions ont été mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire pour assurer une aide de l'action sociale aux personnes les plus en difficultés :

- Le versement de l'allocation de secours exceptionnel : cette prestation de l'action sociale a pu être versée sans attendre la présentation du justificatif de la dépense acquittée.
- L'accompagnement des personnes isolées : la crise sanitaire a accentué l'isolement de certains retraités. Une liste des personnes et en particulier celles qui font régulièrement appel à l'action sociale a été dressée. Un script téléphonique a été réalisé et les appels ont été répartis sur la base de l'adhésion individuelle des agents de la Caisse.

Par ailleurs, consciente du poids que cela peut représenter pour des assurés au budget serré, la Caisse a eu l'occasion d'aider au financement d'achats de masques chirurgicaux.

# 5

## La Caisse de retraites au rendez-vous de l'inter-régime

---

- 01** — **Une accélération de l'entrée de la Caisse de retraites dans les services aux assurés**
- 02** — **Les évolutions réglementaires et leur application dans le système d'information**



### **Les archives de la CR Opéra** **UN CHEF DE CHANT EXCLU DE L'OPÉRA-COMIQUE**

À la Libération, des Commissions d'épuration sont mises en place pour rendre des avis sur les agissements du personnel de l'Opéra pendant la Seconde Guerre mondiale. Un chef de chant fait ainsi l'objet d'une exclusion de l'Opéra-Comique pour 3 ans en 1945 parce qu'il avait appartenu au parti franciste de 1941 à 1942 et participé à « certaines manifestations ». À la fin de ces 3 ans, il demande à reprendre ses fonctions, ce qui lui est refusé en raison de l'hostilité du personnel à son égard.

# Une accélération de l'entrée de la Caisse de retraites dans les services aux assurés

L'année 2020 marque l'entrée de la Caisse de retraites dans deux des services majeurs de l'inter-régime : le simulateur de retraite M@rel et la mutualisation du contrôle d'existence (MCE). Il s'agit de projets qui concernent les deux publics de la CR Opéra : les salariés cotisants et les retraités pensionnés.

## LES SERVICES DE L'INTER-RÉGIME AUX SALARIÉS

### Le point fort de l'année 2020 : le simulateur de retraite M@rel



Depuis juillet 2020, les cotisants peuvent réaliser une simulation de leur retraite à l'aide du simulateur M@rel sur le portail de l'inter-régime info-retraite.fr pour la quasi-totalité de leurs régimes de retraite. Ce projet a mobilisé l'ensemble de l'équipe à différents moments, du démarrage de l'expression de besoin en février 2019 à la mise en production début juillet 2020.

- L'équipe a été renforcée temporairement par un CDD pour participer au pilotage du projet et réaliser la recette.
- La production métier a été en appui pour vérifier la bonne intégration des règles du régime.
- Le prestataire informatique a dû adapter le système d'information aux exigences de l'opérateur.

Un important travail a été réalisé afin de tenir la date de mise en production (dont une grande partie à distance pendant le confinement du printemps). Une présentation de l'outil a été faite aux membres du CSE Opéra le 10 décembre 2020 et une communication plus globale aux salariés Opéra en début d'année 2021.

### Les perspectives pour M@rel sont grandes et élargies au droit à l'information

Une nouvelle version était prévue pour début décembre 2020 comprenant la refonte du portail internet et l'intégration de nouveaux régimes de retraite. Les développements et la recette ont pris du retard et la date de mise en production de cette nouvelle version a été reportée en février 2021.

Chaque nouvelle version mobilise les équipes de la CR Opéra.





## L'accroissement des demandes de retraite en ligne

La demande de retraite en ligne (DRIL) de l'inter-régime existe depuis plus d'un an et est de plus en plus prisée par les futurs retraités de la Caisse de retraite.

Son nombre de dépôts a augmenté entre 2019 et 2020 de +70% (9 dossiers en 2019 pour 33 en 2020).

## LES SERVICES DE L'INTER-RÉGIME AUX PENSIONNÉS

### La mutualisation du contrôle d'existence (MCE)

L'ensemble des régimes de retraite français s'associent pour faciliter les démarches des résidents à l'étranger qui perçoivent des retraites françaises. Désormais, ces retraités ne sont sollicités qu'une fois par an par l'ensemble des régimes pour justifier de leur existence, nécessaire au maintien de leurs droits.



Les retraités résidant à l'étranger ont reçu leur premier formulaire pour justifier de leur existence au mois de septembre. Ce nouveau dispositif concerne tous les pensionnés de la Caisse de retraites résidant à l'étranger. Les taux de réponse sont bons. Au vu de la situation sanitaire mondiale, des délais supplémentaires inter-régime ont été accordés aux retraités. Au-delà de faciliter les démarches pour les retraités, ce service lisse cette charge de travail sur l'année.

La mutualisation du contrôle d'existence est également un outil efficace à l'échelle nationale de lutte contre la fraude.

### Nouveau service de l'inter-régime : la demande de réversion en ligne



L'inter-régime a déployé un nouveau service accessible à tous : la demande de réversion unique en ligne (DREV). Le conjoint survivant ou du décédé a la possibilité de faire une seule demande en ligne de réversion à l'ensemble des régimes de retraites du retraité décédé. Le service en ligne a été déployé à la fin de l'été sur le site [info-retraite.fr](http://info-retraite.fr). En 2020, la CR Opéra a reçu une demande de réversion par ce canal.

Le retour sur investissement de l'entrée de la Caisse de retraites dans ces différents services de l'inter-régime est non négligeable. Il allège et diminue les temps passés de la production métier Front Office, en permettant d'orienter les assurés (cotisants et pensionnés) vers les services de l'inter-régime.

Une communication de la Caisse de retraites est faite au fur et à mesure de l'entrée dans ce service et une campagne de communication inter-régime globale pour les cotisants a eu lieu au mois de décembre 2020.

# Les évolutions réglementaires et leur application dans le système d'information

## LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Depuis la mise en place du prélèvement à la source (PAS) en janvier 2019, des évolutions annuelles sont demandées par la direction générale des Finances publiques (DGFiP) pour l'évolution de la norme PASRAU.

La Caisse de retraites mobilise pour cela, et depuis le lancement des travaux du PAS en 2017, des ressources importantes qui représentent des coûts conséquents pour son budget informatique. Ces évolutions concourent à mettre progressivement en place des synergies entre les applications et les différents flux de données fiscales dans un objectif de sécurisation et de simplification générale.

Les évolutions de la norme pour 2020 ont été préparées durant l'année 2019. Le périmètre de celles prévues pour 2021, initiées en 2020, a été adapté en regard de la situation sanitaire, rendant plus difficile une forte mobilisation des charges.

## LA REVALORISATION DIFFÉRENCIÉE

| Montant brut de la pension | Niveau de revalorisation |
|----------------------------|--------------------------|
| ≤ 2000€                    | 1%                       |
| > 2000€ et ≤ 2008€         | 0,8%                     |
| > 2008€ et ≤ 2012€         | 0,6%                     |
| > 2012€ et ≤ 2014€         | 0,4%                     |
| > 2014€                    | 0,3%                     |

La revalorisation des pensions de retraite était inscrite dans la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2020. Elle est dite « différenciée », c'est-à-dire qu'elle est fonction des revenus.

Elle est effective depuis le 1er janvier 2020 et s'est déroulée en deux étapes :

Application, sur l'échéance du mois de janvier, à la demande des tutelles, du taux de 0,3% à l'ensemble de sa population.



Application, sur l'échéance du mois de septembre, du taux différencié individualisé avec effet rétroactif à compter de janvier 2020.

La revalorisation a été appliquée avec succès. Il n'y a pas eu de réclamation. La deuxième vague de régularisation a concerné 45% de la population de la Caisse qui a vu sa pension augmenter de 1% au lieu de 0,3% initialement. Dix personnes se sont vu appliquer un taux intermédiaire. Cette régularisation en deux étapes a mobilisé les équipes plus durablement dans le temps.

Les travaux qui ont été conduits en 2020 par la Caisse de retraites sur les projets de l'inter-régime et de l'administration fiscale ont été conséquents. La CR Opéra a été au rendez-vous de toutes les échéances fixées. La charge MOA induite par ces projets a été importante et a pu être absorbée par le recrutement en contrat à durée déterminée de mars à septembre, puis en novembre et décembre. La charge MOE (prestations informatiques externes) était contenue dans une enveloppe budgétaire parfaitement équilibrée.

# 6

## Les statistiques de la population du régime

---

- 01** — Les cotisants du régime
- 02** — Les pensionnés du régime
- 03** — La démographie du régime

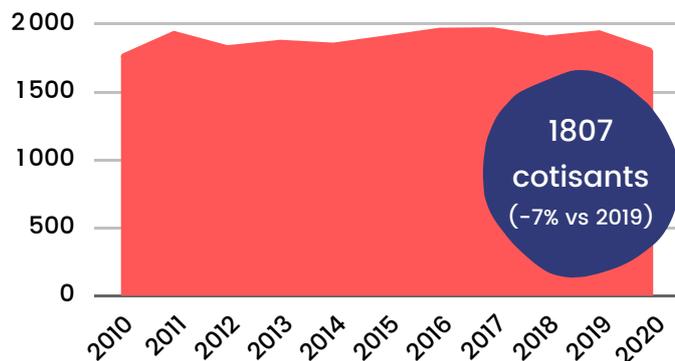


### Les archives de la CR Opéra RECOURS DES CHORISTES CONTRE LA CAISSE DE RETRAITES (1964-1968)

Au début des années 60, des dizaines de choristes saisissent le tribunal administratif au sujet de leur pension de retraite. En effet, le montant de celle-ci doit être proportionnel aux appointements perçus par les agents de même catégorie et du même grade. Or, pour le calcul des derniers arrérages de la pension, la Caisse de retraites refuse de tenir compte des traitements alors versés aux personnels en activité.

Déboutés à plusieurs reprises, au motif que les choristes n'ont pas travaillé selon le nouveau régime institué par les conventions collectives qui instaurent le nouveau salaire, ces derniers obtiennent finalement gain de cause en 1968, ce qui aboutit à une revalorisation massive du montant de leur pension.

# Les cotisants du régime



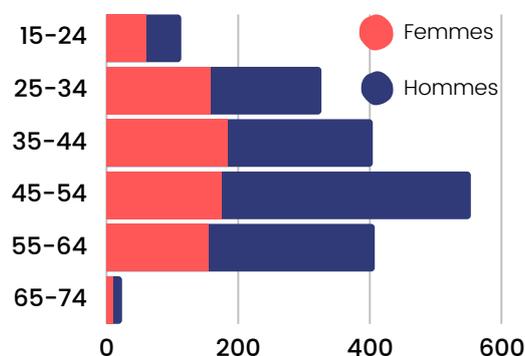
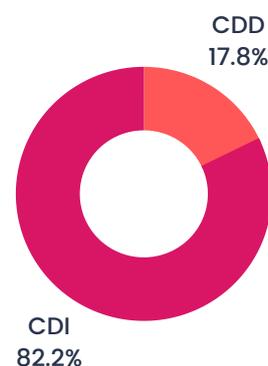
## L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COTISANTS

En décembre 2020, le régime compte 1807 cotisants, soit 126 de moins par rapport à 2019. Le montant total des cotisations encaissées est de 12 727 092 € (-2% par rapport à 2019).

## LA RÉPARTITION DES COTISANTS SELON LA NATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Plus de 80% des cotisants sont en CDI. En effet, seuls les CDD artistiques (chant, danse, musique) sont affiliés au régime spécial. Les autres catégories en CDD relèvent du régime général.

La proportion des CDD artistiques est en légère baisse par rapport à l'année dernière, les recrutements en CDD ayant été largement ralentis en raison de la situation sanitaire en 2020.

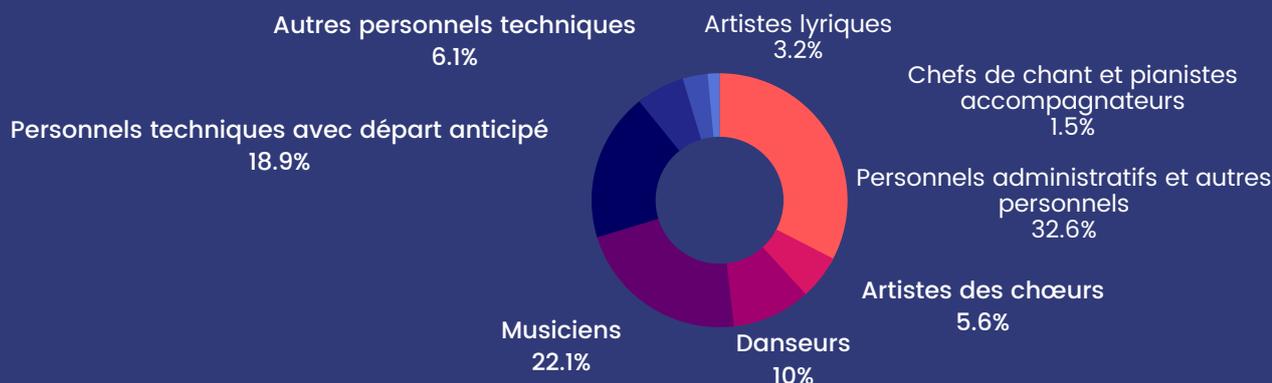


## LA RÉPARTITION DES COTISANTS PAR ÂGE ET PAR SEXE

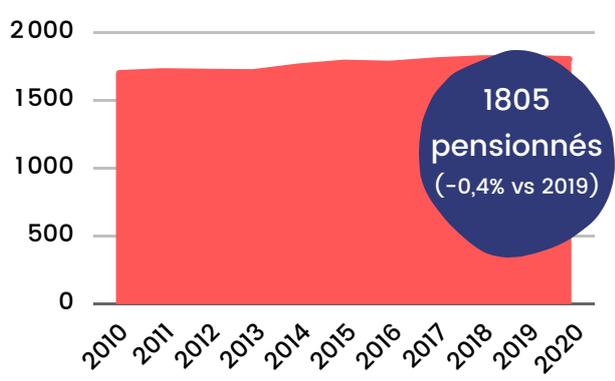
Près de 60% des cotisants sont des hommes, soit 1075 assurés que l'on retrouve majoritairement dans les emplois de techniciens (94% d'hommes). À l'inverse, les femmes sont majoritaires dans les emplois administratifs et autres personnels où elles représentent plus de 60% des cotisants de cette catégorie.

## LA RÉPARTITION DES COTISANTS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

La catégorie « personnels administratifs et autres personnels » est la plus représentée avec 33% des effectifs. Elle comprend les personnels de l'administration, du contrôle et de l'accueil, ceux de l'habillement et de la couture. Les personnels techniques avec départ anticipé (19% des effectifs) concernent des emplois de techniciens comportant des fatigues exceptionnelles.



# Les pensionnés du régime



## L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PENSIONNÉS

En décembre 2020, le régime compte 1805 pensionnés, soit 8 de moins par rapport à 2019. 68 pensionnés sont décédés et 102 nouveaux retraités sont venus rejoindre les effectifs. Le montant total des pensions versées est de 28 606 533 € (+3% par rapport à 2019).

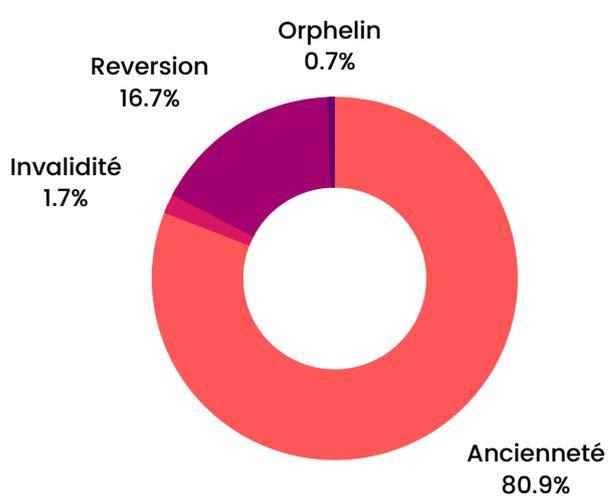
## LA RÉPARTITION DES PENSIONNÉS PAR NATURE

### Pensionnés de droits propres : 83%

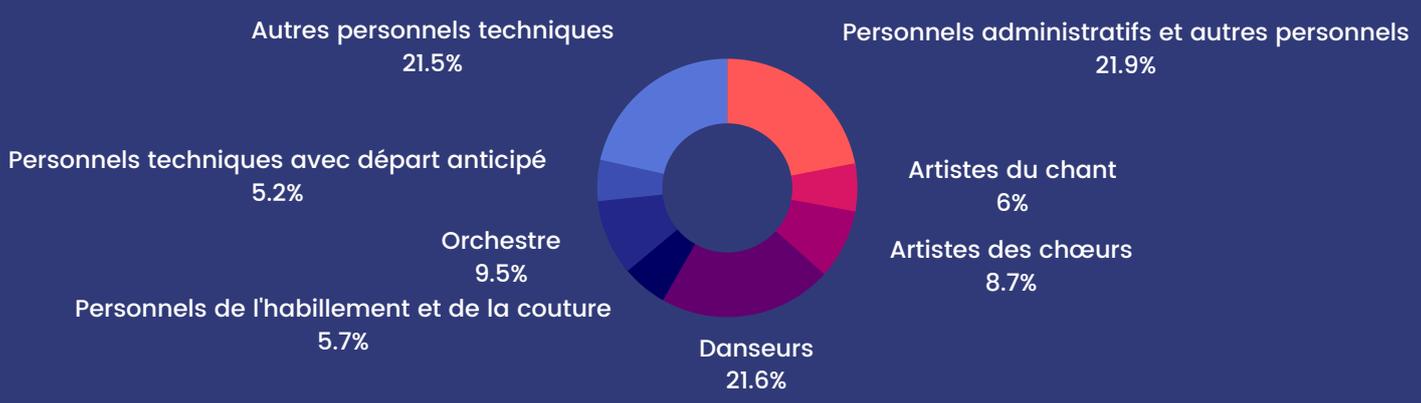
Il s'agit des pensionnés qui ont cotisé au régime spécial de l'Opéra. On distingue deux types de pensions : les pensions d'ancienneté et les pensions anticipées au titre de l'inaptitude.

### Pensionnés de droits dérivés : 17%

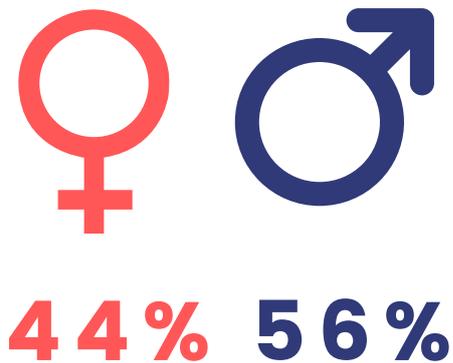
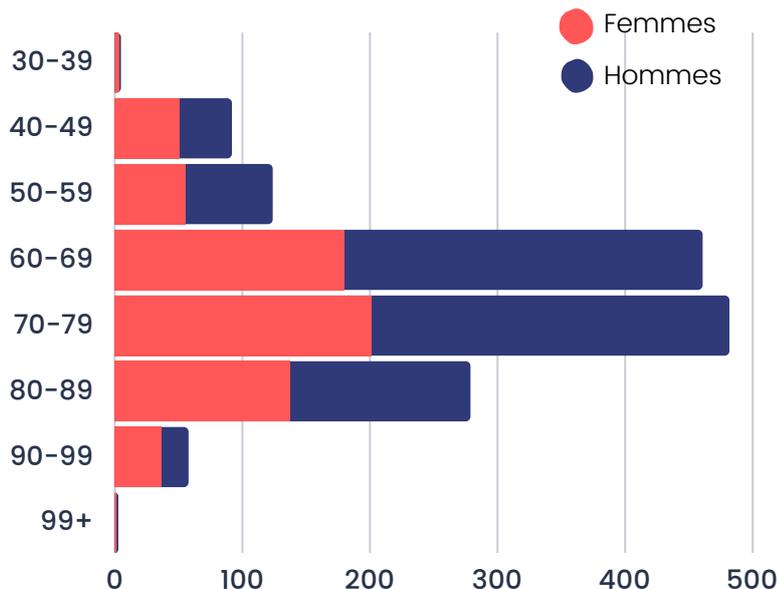
Il s'agit des personnes bénéficiant de droits étendus en raison de leur lien avec le cotisant. On distingue les pensions de réversion, versées aux conjoints survivants, et les pensions aux orphelins, versées aux enfants d'un assuré décédé. La majoration enfant peut s'appliquer à la fois sur les droits propres et les droits dérivés.



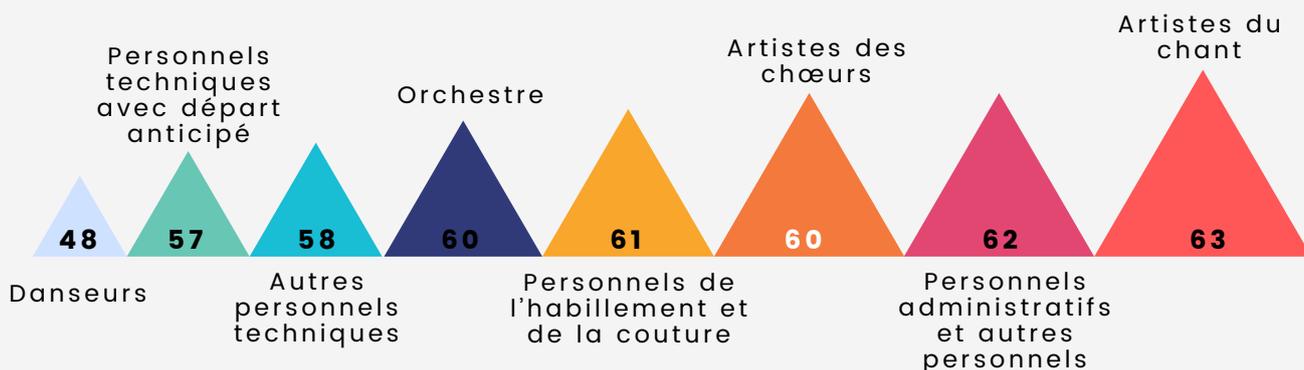
## LA RÉPARTITION DES PENSIONNÉS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE



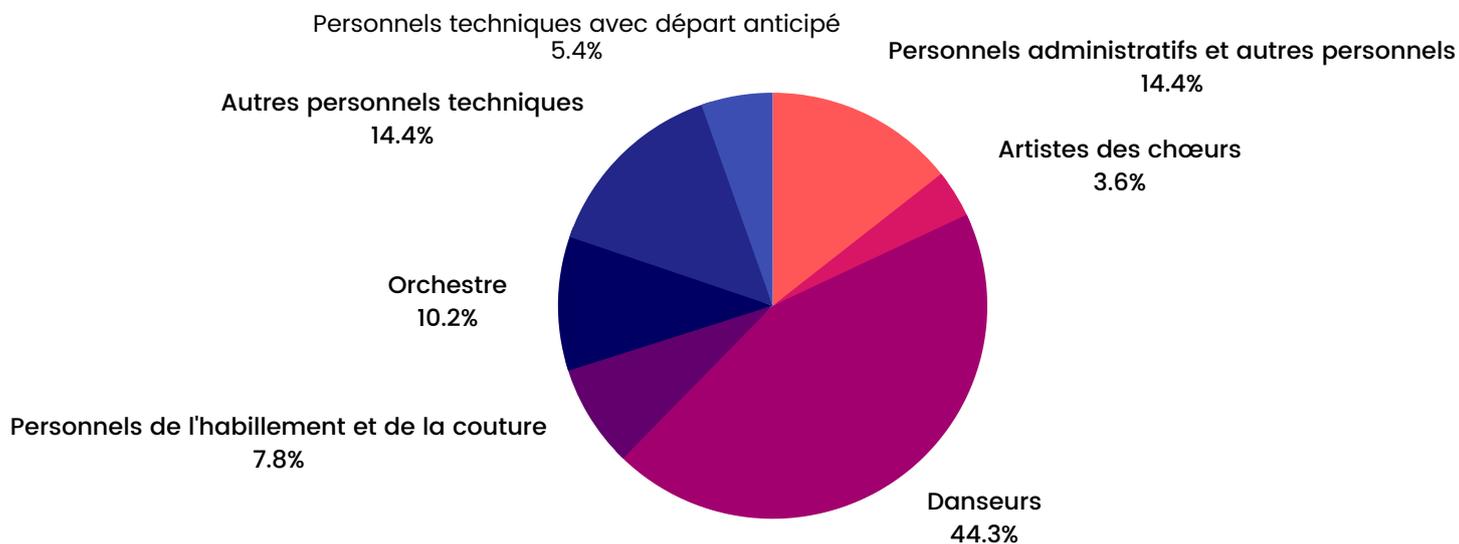
## LA RÉPARTITION DES PENSIONNÉS PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR SEXE\*



## L'ÂGE MOYEN DE DÉPART À LA RETRAITE SUR L'ENSEMBLE DES PENSIONNÉS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE



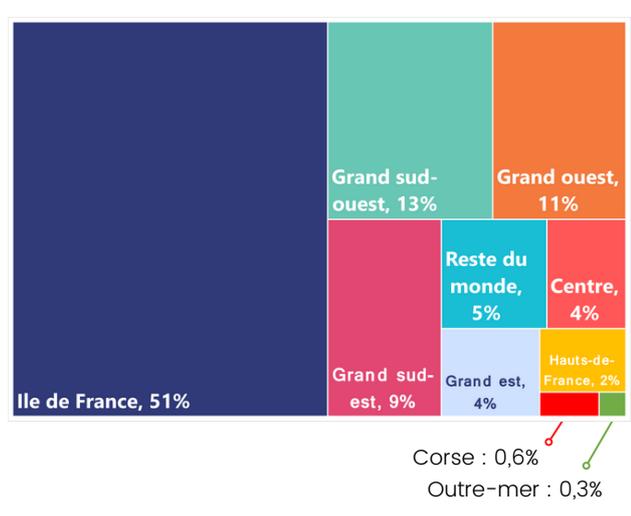
## LES PENSIONNÉS AYANT ÉTÉ DÉCLARÉS INAPTES À LEUR EMPLOI AVANT L'ÂGE DE LA RETRAITE SELON LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE



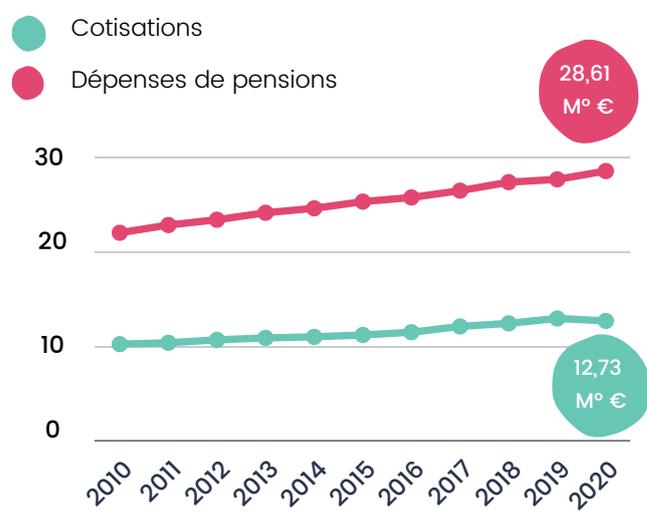
\*Pensions de droits propres uniquement

# La démographie du régime

## LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PENSIONNÉS

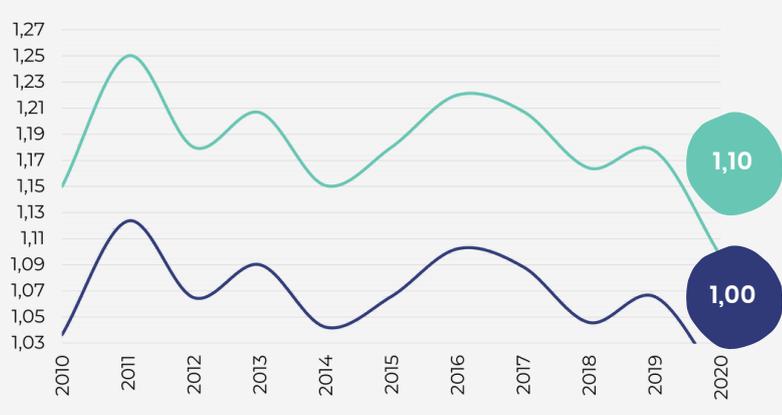


## L'ÉVOLUTION COMPARÉE DES MONTANTS DE COTISATIONS ET DE DÉPENSES DE PENSIONS (EN M°€)



## L'ÉVOLUTION DU RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE

- Rapport démographique pondéré
- Rapport démographique

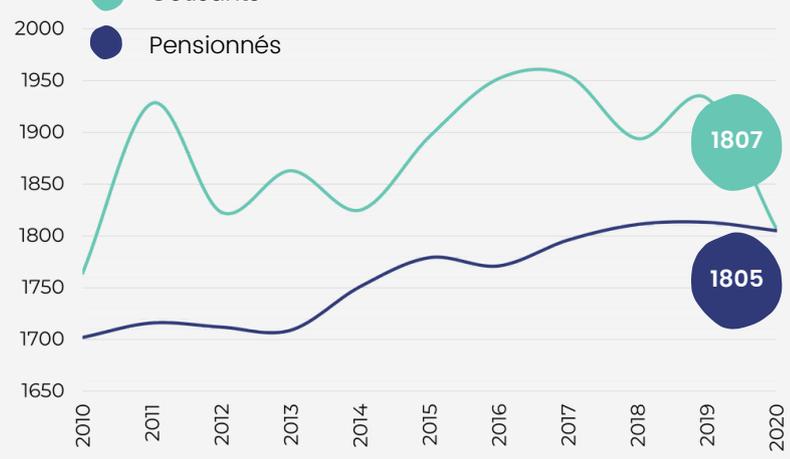


Le rapport démographique est le ratio entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités de droit direct et de droit dérivé. En 2020, il est de 1,00 au lieu de 1,07 en 2019.

Le rapport démographique pondéré est le ratio entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités de droit direct et de droit dérivé pondéré par le taux de réversion, soit 50 %. En 2020, il est de 1,10 au lieu de 1,18 en 2019.

## L'ÉVOLUTION COMPARÉE DU NOMBRE DE COTISANTS ET PENSIONNÉS

- Cotisants
- Pensionnés



Si le rapport cotisants / pensionnés est positif, le ratio reste trop faible pour que les cotisations acquittées par les uns couvrent les pensions servies aux autres.

La subvention de l'État permet de garantir l'équilibre et d'assurer le paiement des pensions.

# 7

## L'analyse financière du régime

---

- 01** — Des dépenses qui reflètent les évolutions démographiques en cours
- 02** — Une structure de recettes atypiques en raison de la pandémie
- 03** — Un équilibre financier de la Caisse qui demeure très fragile
- 04** — Une situation de trésorerie sous vigilance
- 05** — Situation patrimoniale



### Les archives de la CR Opéra UNE HISTOIRE DE DIVORCE (1902-1989)

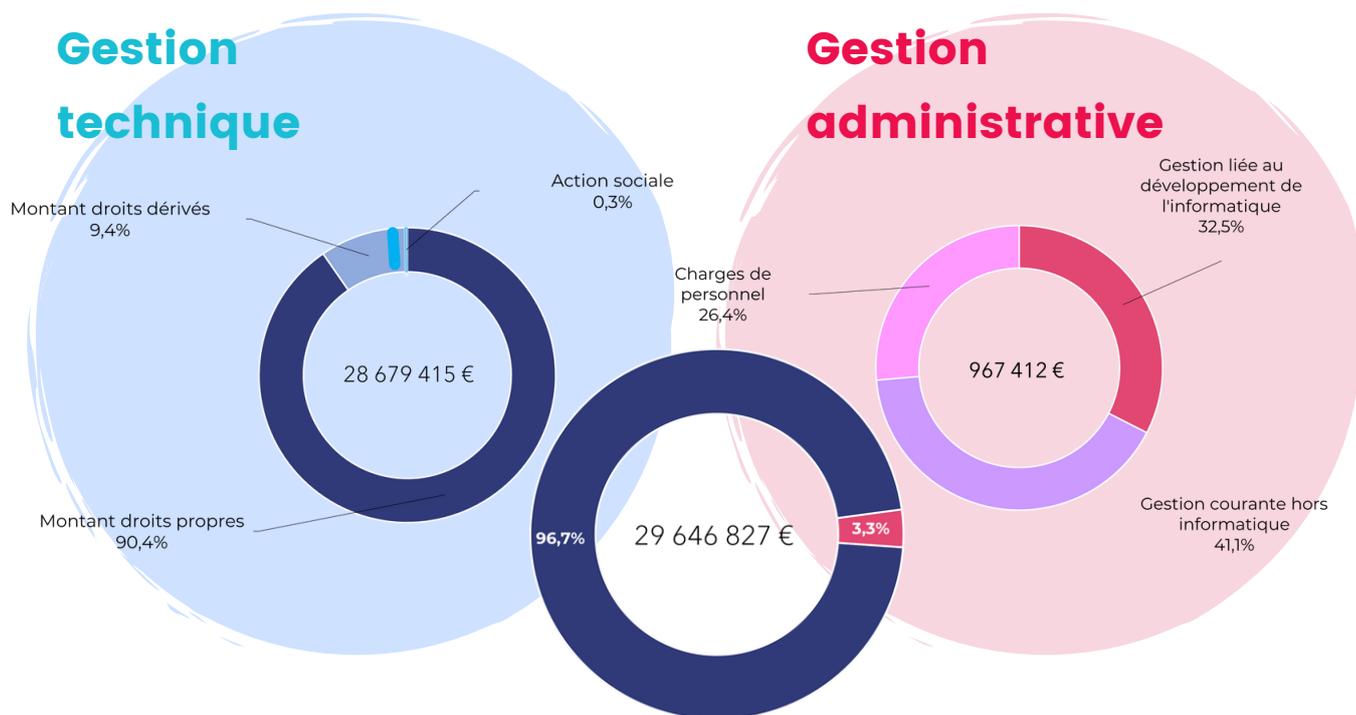
Monsieur X a quitté le domicile conjugal sans prévenir sa femme, qui est restée sans nouvelles pendant plusieurs années.

La Caisse de retraites a fait office d'intermédiaire entre les époux et l'avocat en communiquant les courriers au sujet du divorce.

# Des dépenses qui reflètent les évolutions démographiques en cours

Le montant des dépenses 2020 s'élève à 29,6 M° €, soit une augmentation de 2,8% par rapport à 2019.

## LA RÉPARTITION GLOBALE DES DÉPENSES EN 2020

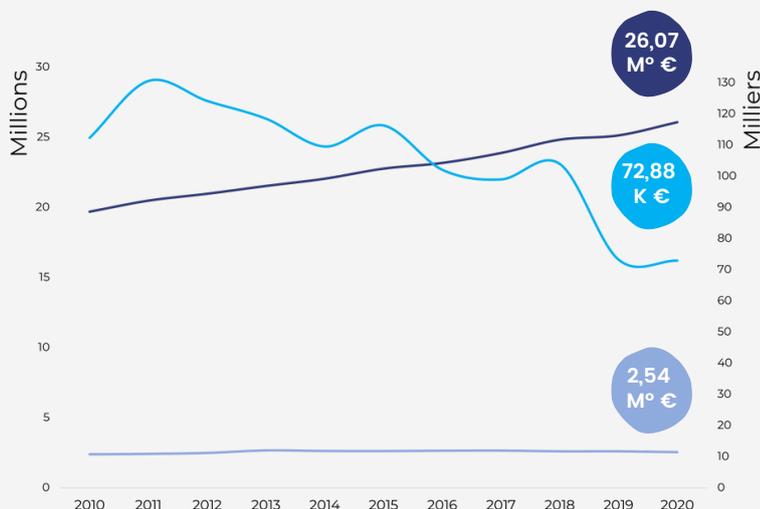


### UNE GESTION TECHNIQUE DONT LA DYNAMIQUE DES DÉPENSES SE POURSUIT

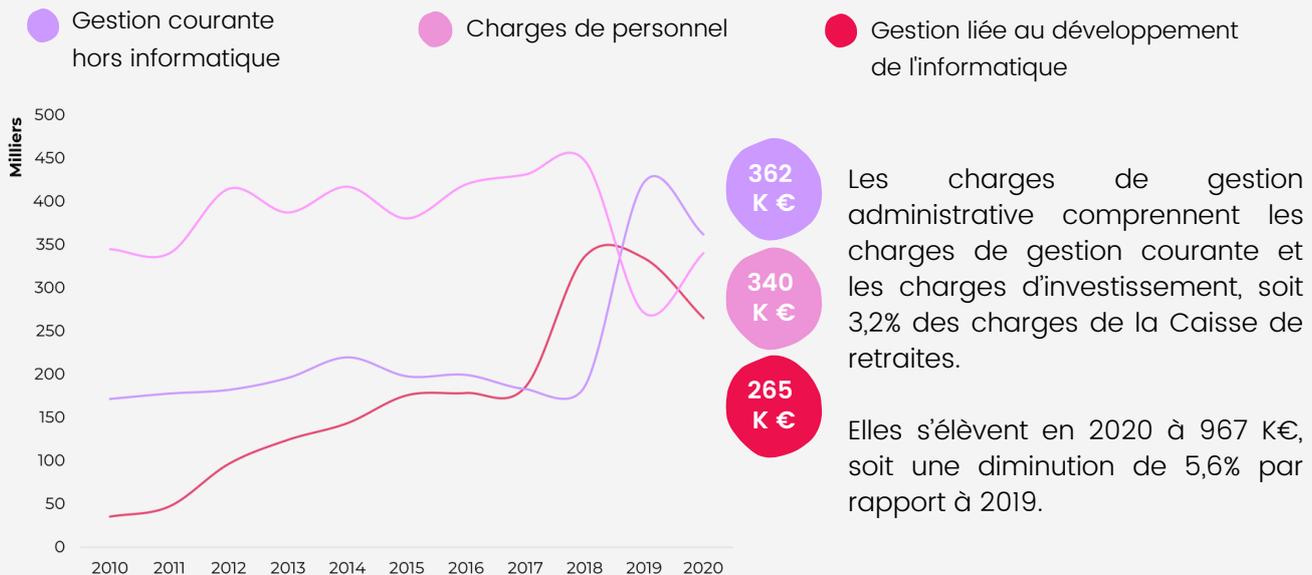
Les charges de gestion technique, qui regroupent les pensions et les prestations d'action sociale versées par la CR Opéra, représentent 28,7 M€ en 2020 (96,7% du total des charges), soit une hausse de +3,1% par rapport à 2019.

Cette hausse s'explique tout à la fois par l'augmentation du nombre de pensionnés, l'entrée en vigueur de mesures de revalorisation différenciée des pensions, par l'espérance de vie croissante des pensionnés ainsi que par des niveaux de pensions globalement plus élevés (carrières longues et rémunérations plus élevées en fin de carrière).

- Montant des droits propres (en millions d'euros)
- Action sociale (en milliers d'euros)
- Montant des droits dérivés (en millions d'euros)



## L'ÉVOLUTION DE LA PART DES DIFFÉRENTS POSTES DE DÉPENSES DE LA GESTION ADMINISTRATIVE



### Les dépenses de fonctionnement hors informatique

Elles ont notamment pris la forme d'honoraires de conseil destinés à absorber des surcroûts de charges ou à sécuriser certains aspects juridiques et organisationnels de l'activité de la Caisse de retraites dont le contexte de crise sanitaire a renforcé le besoin.

### Les dépenses de gestion liées au développement informatique

Il convient de souligner la maîtrise des charges informatiques de la Caisse de retraites. L'année 2020, qui est l'avant-dernière année pleine du marché informatique notifiée en 2018, a en effet, sous l'effet conjugué du suivi mensuel et du contrôle du service fait mis en place progressivement depuis deux ans, permis de contenir la dépense au plus près des besoins de la Caisse et des développements des projets informatiques attendus de l'inter régime et de l'évolution de la réglementation fiscale en particulier.

### Les dépenses de personnel

Le budget RH approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2019 intégrait une enveloppe de 12 mois de contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité, dans le cadre, identifié à cette date du projet de réforme des retraites d'une part et de l'entrée de la Caisse de retraites dans l'application de l'inter régimes de simulation de retraite d'autre part. Deux CDD de 6 mois ont été recrutés en mars et ont permis d'absorber cette charge supplémentaire.

De nouvelles organisations du travail ont été mises en place à compter d'octobre, suite à un départ en formation longue durée et à un temps partiel. Ces organisations ont nécessité le recrutement de deux CDD de remplacement représentant 1,4 ETP. Cette charge budgétaire supplémentaire a été approuvée par le Conseil d'administration en juin 2020.

Ces enveloppes (14,5 mois de CDD) expliquent l'augmentation de 25,3% des dépenses de charges de personnel (1,4 ETP supplémentaire pour 4 ETP pérennes). Les charges de personnel (compte 64) ont été de 340 K€ en 2020. Elle avaient été de 271 K€ en 2019.\*.

### SITUATION DES EFFECTIFS AU 31/12/2020

| Catégorie          | CDI        | CDD         | Contrats de qualification | Autres contrats aidés | TOTAL       |
|--------------------|------------|-------------|---------------------------|-----------------------|-------------|
| Agent de direction | 1          |             |                           |                       | 1           |
| Cadres             | 3,8        | 1,76        |                           |                       | 5,56        |
| Employés           |            |             |                           |                       | 0           |
| <b>TOTAL</b>       | <b>4,8</b> | <b>1,76</b> | <b>0</b>                  | <b>0</b>              | <b>6,56</b> |

\*Depuis septembre 2018, le poste de direction de la Caisse de retraites est un poste de mise à disposition imputé comptablement sur le compte 62 (Autres services extérieurs). La présente annexe financière n'intègre pas ce montant dans les charges de personnels.

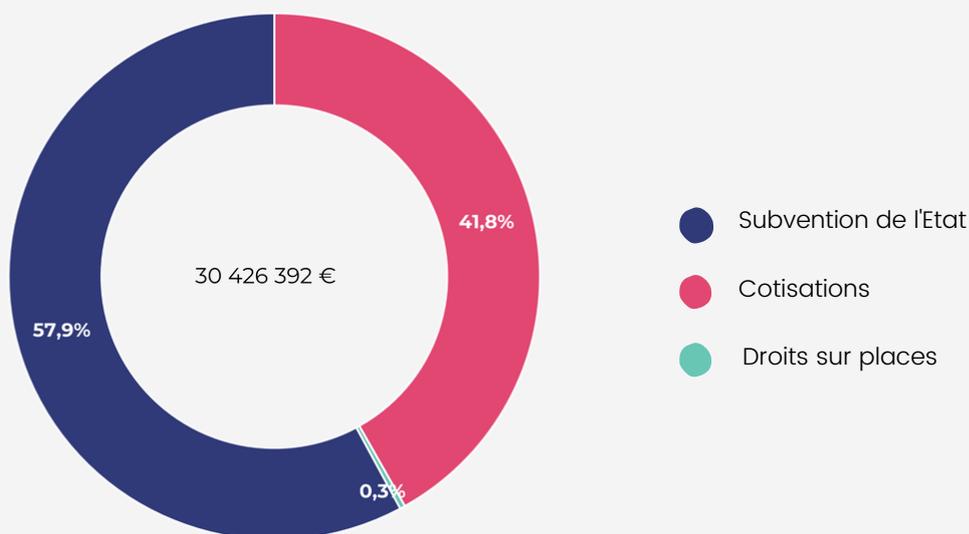
# Une structure de recettes atypiques en raison de la pandémie

Les recettes sont représentées par : les cotisations salariales et patronales, la fréquentation des spectacles (droit sur places) et par la subvention de l'État versée par le Ministère de la Culture. Elles ont augmenté de 2,6M€ (9,4%) en 2020.

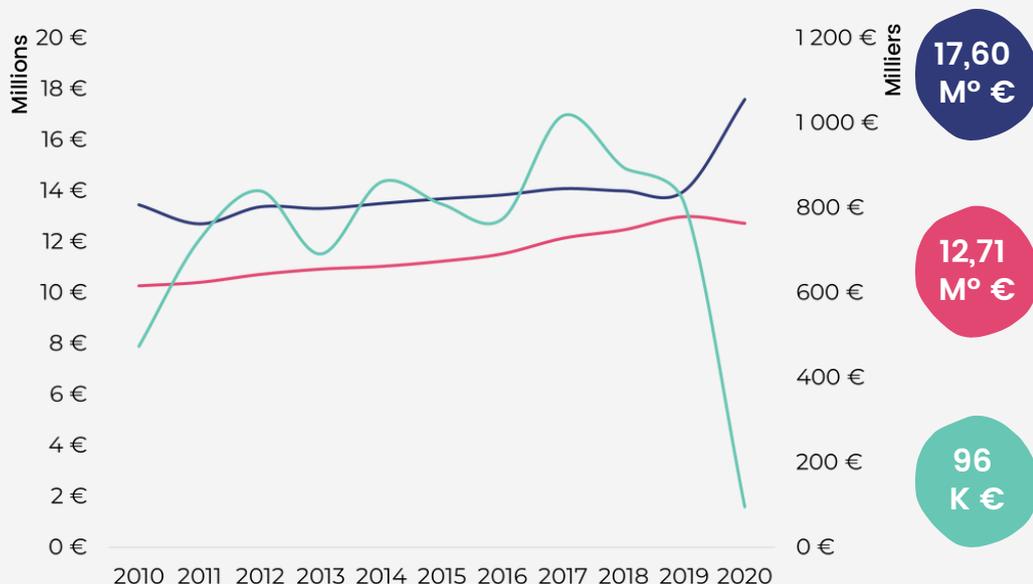
Les deux produits principaux (les cotisations affectées et la subvention d'exploitation), représentent 99,7 % des produits totaux. Les droits sur places représentent 0,3 % des produits totaux, expliqué par la fermetures des théâtres en 2020.

En 2019, les deux produits principaux représentaient 97,1% et les droits sur places 2,9% des produits.

## LA RÉPARTITION GLOBALE DES RECETTES EN 2020



## L'ÉVOLUTION DES MOYENS DE FINANCEMENTS DEPUIS 2010



## Une quasi-stabilité des cotisations

Les cotisations sociales ont représenté 12,7 M€\* en 2020 (réparties quasi également entre cotisations employeur et cotisations salariales), soit un montant très légèrement inférieur à celui comptabilisé en 2019. Le différé du recrutement de certains CDI par l'Opéra national de Paris, conjugué à un moindre recours à des CDD en 2020 sous l'effet du plan d'économie et de la fermeture prolongée des théâtres, contribue à expliquer ce fléchissement.

## Une part importante des subventions de l'Etat

La subvention d'exploitation, instituée par l'article 5 de la loi du 14 janvier 1939, varie selon les besoins du régime et l'état de sa trésorerie afin de garantir le maintien de son équilibre financier. Elle a atteint 17,6 M€ en 2020, soit une progression de près de 26 % par rapport à 2019.

Cette augmentation s'explique par :

- le versement du dégel de la dotation qui avait fait l'objet d'une mise en réserve de la subvention d'Etat pour un montant de 576 135 € ;
- le versement d'un crédit complémentaire exceptionnel octroyé à la Caisse de retraites dans le cadre du PLF d'un montant de 3,2 M€ ;
- une avance de versement de la subvention 2021 d'un montant de 450 000 €.

## Un effondrement conjoncturel des droits sur place

Les droits sur places correspondent à la perception d'un droit sur les places occupées à l'Opéra national de Paris. Leur montant est égal à 1,271% des produits de billetterie, ce qui représente, en 2020, un montant de 95 919 €, en recul de plus de 90% par rapport à la prévision budgétaire initiale. Ceci s'explique par l'annulation de certains spectacles début d'année 2020 ainsi que la fermeture des théâtres en raison de la situation sanitaire.

Le recul en un an du montant de ces recettes est révélateur du caractère aléatoire de cette ressource.

Les administrateurs ont eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises sur la possibilité d'un élargissement de l'assiette du droit sur place : extension aux nouvelles formes de recettes de l'Opéra, telles que la vente de places pour les spectacles numériques qui ont vu le jour lors du premier confinement ou une contribution des visites touristiques. Une réflexion sur ce sujet entre l'Opéra et la Caisse de retraites sera conduite dans le courant de l'année 2021.

\*Ce chiffre inclut les rachats de cotisations.

# Un équilibre financier de la Caisse qui demeure très fragile

Le croisement des courbes de dépenses et de recettes\* (à compter de 2013) traduit un déséquilibre structurel (huit exercices consécutifs déficitaires) entre les dépenses et les recettes.

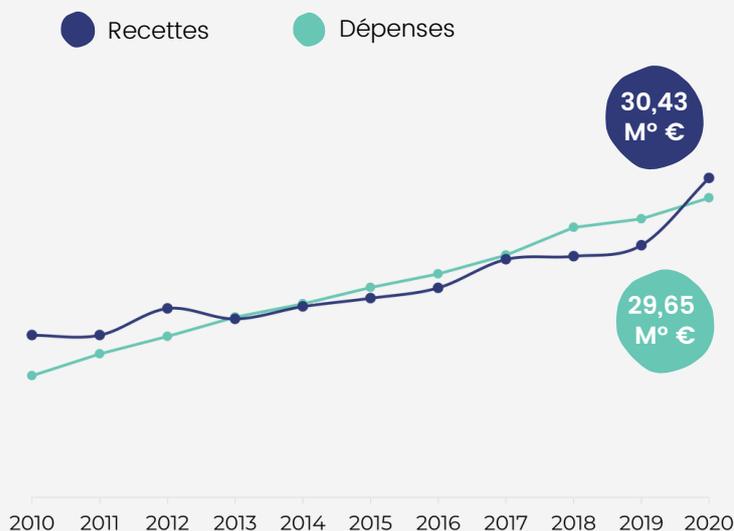
Ce déséquilibre est principalement dû à trois facteurs :

- Un ratio cotisant/cotisé à 1 et qui se dégrade (1 807 actifs cotisants pour 1 805 pensionnés) ; il était à 1,07 en 2019.
- Un montant moyen de pension qui tend à augmenter (+2,3% entre le montant moyen des pensions en 2019 et le montant des pensions en 2020). Mais également un montant moyen des nouvelles pensions liquidées en 2020 en très forte hausse (+20% par rapport à celles liquidées en 2019). Cela s'explique en particulier par l'effet de mesures ponctuelles de revalorisation, par de carrières longues et par de rémunérations plus élevées en fin de carrière.
- Des pensionnés dont le nombre et l'espérance de vie sont tendanciellement croissants, ce qui conduit à verser une pension sur une période plus longue (+7,2% de pensionnés depuis 2009).

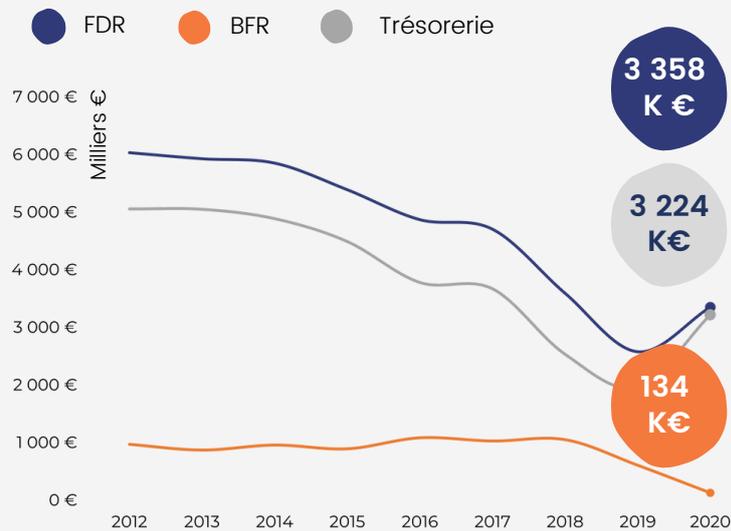
Il est accentué par :

- Des ressources propres ne permettant pas de couvrir les besoins (le produit issu des cotisations (47% des recettes) a augmenté de 28% sous l'effet conjugué de l'évolution de la masse salariale des salariés de l'Opéra et de la hausse des taux de cotisations depuis 2013).
- Le caractère aléatoire d'une fraction des recettes les droits sur places (3% des recettes) sur la période récente hors années de fermeture des théâtres.
- Cet écart conduit à une dégradation régulière du résultat qui oblige à puiser dans les réserves financières. Pour y faire face, la Caisse de retraites doit :
  - s'appuyer sur une dotation de l'Etat qui joue le rôle d'une subvention d'équilibre (qui a augmenté de 19% sur la période et représente désormais 50% des recettes) mais dont le montant couvre exceptionnellement la totalité du besoin en 2020 ;
  - prélever pour le solde sur son fonds de roulement. Entre 2013 et 2019, les résultats négatifs obligent à ponctionner le fonds de roulement (les réserves ont diminué de 46% depuis cette date) et ne permettent plus de couvrir le niveau prudentiel souhaitable de deux échéances de pensions (70%).

## L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES DEPUIS 2010 EN M°€



## L'ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE



\*Respectivement +29% et +34% en dix ans

# Une situation de trésorerie sous vigilance

Les fonds de roulement (FR), besoin en fonds de roulement (BFR) et trésorerie enregistrent les évolutions qui suivent :

| EN K €                              | 2020  | 2019  | 2018  | 2017  |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| <b>Fonds de roulement</b>           | 3 358 | 2 582 | 3 598 | 4 712 |
| <b>Besoin en fonds de roulement</b> | 134   | 614   | 1059  | 1035  |
| <b>Trésorerie</b>                   | 3 224 | 1 968 | 2 539 | 3 676 |

Le niveau du fonds de roulement (FDR) a mécaniquement diminué de 57% entre 2012 et 2019 sous l'effet de la diminution des réserves, ne représentant plus que 25 jours de dépenses de fonctionnement. Le besoin en fonds de roulement (BFR) qui reste stable sur la période (une fois pris en compte l'effet PAS à compter de 2019) et la diminution des créances (en 2019 peu de droit sur place attendus de l'Opéra (grèves)). Sous l'effet de ces évolutions, la trésorerie (fonds de roulement – besoin en fonds de roulement) a diminué d'un facteur 2,5 depuis 2012, entraînant un tarissement progressif des réserves.

La situation de trésorerie a toutefois été assainie pour la fin de l'année 2020 sous l'effet des versements fin 2020 d'un crédit complémentaire de 3,2 M€ et du dégel de la subvention, à hauteur de 576 135 € ainsi que l'avance de subvention versée en décembre 2020 de 450 000 €.

Les perspectives 2021 laissent craindre une extrême tension de la trésorerie, sous l'effet conjugué de décaissements plus dynamiques (augmentation des pensions de l'ordre de +4%) et d'encaissements (droits sur place, autres recettes subventions) moindres d'environ 10%.

Si ces évolutions se confirment, la trésorerie pourrait, toute chose égale d'ailleurs, devenir négative en fin d'exercice conduisant à un épuisement des réserves financières (solde inférieur à 100 K€), rendant indispensable une réflexion sur la pérennité du modèle économique de la Caisse de retraites.

# Situation patrimoniale

Le bilan synthétique de l'exercice 2020 de la Caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris se présente ainsi :

| ACTIF (en €)   | Exercice 2020       |                                |                     | Exercice 2019       |
|--|---------------------|--------------------------------|---------------------|---------------------|
|  | Brut                | Amortissement et dépréciations | Net                 | Net                 |
| <b>ACTIF IMMOBILISE</b>  |                     |                                |                     |                     |
| - Immobilisations incorporelles  | 179 613,77          | 179 613,77                     | -                   | -                   |
| - Immobilisations corporelles  | 84 478,40           | 66 750,50                      | 17 727,90           | 14 271,48           |
| <b>Total actif immobilisé</b>  | <b>264 092,17</b>   | <b>246 364,27</b>              | <b>17 727,90</b>    | <b>14 271,48</b>    |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>   |                     |                                |                     |                     |
| - Fournisseurs, intermédiaires sociaux et prestataires débiteurs (409) | 10 618,63           |                                | 10 618,63           | 11 595,43           |
| - Créances d'exploitation  |                     |                                |                     |                     |
| Clients, cotisants et comptes rattachés (41 sauf 419)                  | 1 088 305,81        |                                | 1 088 305,81        | 1 117 870,92        |
| Personnel et comptes rattachés (42x)                                   |                     |                                |                     | 83,98               |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43x)                    |                     |                                |                     |                     |
| Entités publiques (44x)  |                     |                                |                     |                     |
| Organismes et autres régimes de sécurité sociale ** (45x)              | 1 212,92            |                                | 1 212,92            | 803,30              |
| Débiteurs divers (46x)   | 7 084,97            |                                | 7 084,97            | 8 419,11            |
| - Comptes transitoires ou d'attente (47x)                              | 42,00               |                                | 42,00               |                     |
| - Disponibilités   | 3 224 739,37        |                                | 3 224 739,37        | 1 968 150,11        |
| <b>Total actif circulant</b>   | <b>4 332 003,70</b> | <b>-</b>                       | <b>4 332 003,70</b> | <b>3 106 922,85</b> |
| <b>TOTAL ACTIF (I)</b>   | <b>4 596 095,87</b> | <b>246 364,27</b>              | <b>4 349 731,60</b> | <b>3 121 194,33</b> |

\* dont immobilisations incorporelles en cours et avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles  
\*\* dont compte courant ACOSS (régime général seulement)

| PASSIF (en €)   | EXERCICE 2020       | EXERCICE 2019       | EXERCICE 2020       | EXERCICE 2019       |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|   | avant affectation   | avant affectation   | après affectation   | après affectation   |
| Réserves (106)  | 2 596 607,24        | 3 616 321,25        | 3 376 172,68        | 2 596 607,24        |
| - Résultat de l'exercice (combiné) (excédent ou déficit) (12) | 779 565,44          | - 1 019 714,01      |                     |                     |
| <b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>                                 | <b>3 376 172,68</b> | <b>2 596 607,24</b> | <b>3 376 172,68</b> | <b>2 596 607,24</b> |
| <b>AUTRES DETTES</b>  | <b>973 558,92</b>   | <b>524 587,09</b>   | <b>973 558,92</b>   | <b>524 587,09</b>   |
| <b>TOTAL PASSIF (II)</b>                                      | <b>4 349 731,60</b> | <b>3 121 194,33</b> | <b>4 349 731,60</b> | <b>3 121 194,33</b> |

\* dont concours bancaires courants,  
\*\* dont avances et acomptes reçus sur commandes  
\*\*\* dont compte courant ACOSS (régime général seulement)

## > ACTIF

L'actif net de la Caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris Opéra national de Paris s'élève à 4,3 M€ en 2020, contre à 3,1 M€ en 2019, soit une hausse de 39%.

Cet actif est principalement composé des disponibilités de la Caisse de retraites (74%) et des créances d'exploitation (25%).

### L'actif immobilisé

L'actif net immobilisé de la Caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris s'élève à 17 727,90 € en 2020, contre 14 271,48 € en 2019, soit une hausse de 24%. Il est essentiellement composé d'immobilisations corporelles (matériel de bureau, matériel informatique, mobilier). L'augmentation enregistrée en 2020 provient principalement de l'immobilisation d'acquisitions de matériel et de mobilier de bureau, ainsi que du matériel informatique pour permettre le télétravail dans le contexte de la crise sanitaire.

### L'actif circulant

L'actif net circulant de la Caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris s'élève à 4,3 M€ en 2020, contre 3,1 M€ en 2019, soit une hausse de 39%. Cette augmentation provient essentiellement de l'augmentation des disponibilités (+64%), consécutive d'un financement complémentaire de 3,2 M€ et palliant la perte de recettes liées à la fermeture des théâtres et de l'anticipation, sous forme du versement d'une avance de la subvention 2021 de l'Etat : 450 000 €. A l'inverse, les créances d'exploitation ont, cette année, diminué de 2,8%, solde net d'une progression des créances sur les organismes de sécurité sociale et d'une diminution des créances sur l'Opéra national de Paris : les cotisations versées sont moindres (diminution des CDD artistiques).

Les créances attendues à plus d'un an sont des rachats de validation de pension.

## > PASSIF

Le passif est composé des capitaux propres (77,6%) et de dettes (22,4%). Les dettes fournisseurs ont, elles, diminué de 65%, passant de 85 K€ à 30 K€.

Les capitaux propres sont passés de 2,597 M€ en 2019 à 3,376 M€ en 2020. Cette augmentation s'explique par l'affectation sur les réserves du résultat net positif de l'exercice.

Les dettes augmentent de +86 %, passant de 524 587 € à 973 559 €. Cette augmentation provient essentiellement de l'avance de subvention de l'Etat de 450 000 €.

## > RÉSULTAT

En 2020, le montant total des recettes est de 30 426 392.43 € et le montant total des charges est de 29 646 826.99 €, d'où un résultat excédentaire de 779 565.44 €.

### Compte de résultat (agrégé en €)

| CHARGES (en €)   | Exercice 2020        | Exercice 2019        |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>CHARGES DE GESTION TECHNIQUE</b>  |                      |                      |
| - Prestations sociales (656)   |                      |                      |
| Prestations légales (6561)   | 28 606 532,59        | 27 729 425,89        |
| Prestations extralégales: action sanitaire et sociale (6562)               | 72 882,01            | 73 218,70            |
| <b>Total charges de gestion technique</b>                                  | <b>28 679 414,60</b> | <b>27 802 644,59</b> |
| <b>CHARGES DE GESTION COURANTE</b>   |                      |                      |
| - Achats (60)  | 9 577,28             | 6 729,19             |
| - Autres charges externes (61, 62)   | 578 298,03           | 691 756,87           |
| - Impôts, taxes et versements assimilés (63)                               | 28 696,40            | 28 223,87            |
| - Charges de personnel (64)  |                      |                      |
| Salaires et traitements (641 à 6477)                                       | 251 768,97           | 199 821,50           |
| Charges sociales (645 à 648)   | 88 518,54            | 71 356,10            |
| - Diverses charges de gestion courante (651 à 655)                         | 5 061,90             | 18 784,04            |
| - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (681X) | 4 760,62             | 6 514,48             |
| <b>Total charges de gestion courante</b>                                   | <b>966 681,72</b>    | <b>1 023 186,05</b>  |
| <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>   |                      |                      |
| - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante (671)         | 127,66               | 13,05                |
| - Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés (675)                  | 603,01               | 4 900,62             |
| <b>Total charges exceptionnelles</b>                                       | <b>730,67</b>        | <b>4 913,67</b>      |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>   | <b>29 646 826,99</b> | <b>28 830 744,31</b> |

| PRODUITS (en €)   | Exercice 2020        | Exercice 2019         |
|---|----------------------|-----------------------|
| <b>PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE</b>                                |                      |                       |
| - Cotisations, impôts et produits affiliés (756)                    |                      |                       |
| Cotisations sociales (7561)   | 12 714 871,45        | 12 988 366,43         |
| - Produits techniques (757)   |                      |                       |
| Transferts entre organismes de sécurité sociale et assimilés (7571) | 7 846,68             | 7 456,32              |
| Contributions publiques (7572)                                      | 95 918,86            | 811 431,73            |
| - Divers produits techniques (758)                                  | 366,24               | 346,98                |
| - Reprises sur provisions et sur dépréciations ((781x)              |                      |                       |
| <b>Total des produits de gestion technique</b>                      | <b>12 819 003,23</b> | <b>13 807 601,46</b>  |
| <b>PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>                                 |                      |                       |
| - Subventions d'exploitation (74)                                   | 17 603 382,00        | 14 003 382,00         |
| - Divers produits de gestion courante (751 à 755)                   | 4 000,00             |                       |
| <b>Total produits de gestion courante</b>                           | <b>17 607 382,00</b> | <b>14 003 382,00</b>  |
| <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>                                       |                      |                       |
| - Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante (771)   | 7,20                 | 46,84                 |
| <b>Total produits exceptionnels</b>                                 | <b>7,20</b>          | <b>46,84</b>          |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>   | <b>30 426 392,43</b> | <b>27 811 030,30</b>  |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>                                   | <b>779 565,44</b>    | <b>- 1 019 714,01</b> |

### L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DE LA CAISSE



**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE LA CR OPÉRA  
BILAN DE L'ANNÉE 2020**

Conception : Caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris

Directeur de la publication : Elisabeth Chevé

Réalisation : Laura Briguet

Impression : 3C Print

Copyright des photos et visuels : Canva







Caisse de retraites des personnels de l'Opéra  
national de Paris  
20 rue de Bucarest - 75008 PARIS  
[www.cropera.fr](http://www.cropera.fr)